



**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT HSE DANS UNE
ENTREPRISE TECHNICO-COMMERCIALE: PRESENTATION
GENERAL DU SYSTEME DE MANAGEMENT, MISE EN PLACE,
SUIVI ET L'AMELIORATION CONTINUE.
CAS D'INJELEC CONAKRY**

**MASTER SPECIALISE EN QUALITE-HYGIENE-
SECURITE-ENVIRONNEMENT**

Présenté et soutenu publiquement le 15 Décembre 2014 par

Sekou LENO

Travaux dirigés par : Vittorio BUSGALIONE
Titre (Administrateur Presse)
DIGITALIS SRL

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
 Prénom NOM
 Prénom NOM

Promotion [2012/2013]

REMERCIEMENTS/ DEDICACE

A ma mère et mon père ainsi qu'à mes frères et ma sœur pour l'amour qu'ils ont su me donner jusqu'ici, leur soutien et la confiance qu'ils ont placée en moi dans le cadre de mes études.

« Ceci est le début de longue étude post universitaire »

Au Directeur Général d'INJELEC pour son soutien et son écoute, aussi, à tous les employés d'INJELEC pour leur franche collaboration tout au long des préparatifs de ce mémoire.

A Mr Vittorio BUSCAGLIONE pour son accompagnement, et son soutien tout au long des travaux de ce mémoire de fin d'étude.

A Mr Aliou Badra DOUKOURE pour son soutien depuis plus de 10 ans et Mr Mohamed DONZO pour m'avoir fait découvrir le métier de l'Hygiène Sécurité et Environnement et la sage conseil prodigué depuis que j'ai fait sa connaissance et tout au long de ma vie professionnelle

A Mr Sithael V. GODONOU, Gérant d'INTECO Afrique et Mr Namory CAMARA , Directeur Technique pour leur soutien moral, et financier depuis mon inscription à ce Master jusqu'à son achèvement.

A Mr CAMARA Aboubacar F. pour son mentorat depuis le début de ma carrière jusqu'à nos jours et surtout ses conseils précieux dans les tournants importants de ma carrière professionnel.

A mes collègues d'E-GUI-BAT SARL (Marie Antoinette LONAS, Aboubacar BANGOURA, Telly Oury DIALLO, Laouratou DIALLO) pour leur soutien et encouragement pendant les débuts difficiles de ces cours qui n'ont pas été faciles à concilier avec les grandes exigences de mobilité professionnelle à l'époque .

A tous mes amis pour leur présence à mes côtés pendant les moments de joie et les périodes difficiles de ma vie sociale et professionnelle.

MERCI A TOUS.

RESUME

Dans un monde de plus en plus concurrentielle, la mise en place d'un système de gestion est un moyen privilégié pour se structurer et atteindre ses objectifs qui sont souvent une transcription des attentes des différents acteurs interagissant avec une entreprise ou tout autre organismes. Malgré ces multiples avantages, reconnaissant que la mise en place d'un système de gestion HSE n'est pas une fin en soi, son maintien et son amélioration sont demandés une mise à disposition des ressources et investissement personnel de chaque acteurs surtout celle de la direction qui a la responsabilité d'allouer les ressources nécessaires à cette démarche.

Ce mémoire détaille la méthodologie utilisée par l'entreprise INJELEC (structure d'accueil) pour le déploiement de son système de gestion HSE, les difficultés et les apports que l'entreprise a eu de cette démarche. D'autre part, le retour d'expériences des travaux de ce mémoire peuvent servir de base à l'amélioration continue du système de gestion HSE d'une PME.

Au cours des travaux de ce mémoire nous allons montrer l'apport d'une gestion proactive dans le fonctionnement et l'amélioration continue du système de gestion HSE mis en place.

Les entreprises qui entreprennent de telle démarche sont donc appelées à planifier leur activité, les organiser tout en se structurant et mettre à disposition les ressources pour la réalisation des activités et vérifier l'efficacité des activités réalisées.

Mots Clés :

- 1 – Amélioration continue**
- 2 - Environnement**
- 3 - Hygiène**
- 4 - Sécurité**
- 5 – Système de management**

ABSTRACT

In a world more competitive than ever, putting in place a management système is one of the preferential way to reorganize its structure with the aims of achieving its objectifs, which are often a transcript of the expectations of the various actors interacting with a company, or other organizations. Despite these multiple benefits, recognizing that setting up a HSE management system is not an end in itself, its maintenance and improvement are demands availability of staff resources, and investment of each actor, especially the Managing Director is responsible for allocating resources necessary for this process.

This memoir details the methodology used by INJELEC for the deployment of its HSE management system, the challenges and contributions that company has had in this process. On the other hand, the return of experience of the work of this thesis can be the basis for continuous improvement of HSE management system of a small and medium enterprises (SME).

During the work of this paper we will show the contribution of a proactive management in the operation and the continuous improvement of HSE management system in place.

Companies that undertake such approach are called to plan ahead, organize them while structuring themselves and make available the resources for the implementation of activities and verify the effectiveness of the activities

Key words :

1 – Continious improvment

2 – Health

3 - Safety

4 - Envieonment

5 – Management system

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AFNOR** : Agence Française de Normalisation
- ALARP** : As Low AS Reasonably Practicable
- AST** : Analyse Sécurité de la Tache
- BS** : British Standard
- BSI** : British Standar Institute
- CHSCT** : Comité Hygiène et Condition de Travail
- EMAS** : Eco-Management Audit Scheme
- EPI** : Equipement de protection Individuelle
- FDS** : Fiche de Donnée de Sécurité
- HSE** : Hygiène Sécurité Environnement
- ILO** : International Labours Organisation
- ISO** : International Standard Organisation
- MASE** : Manuel d'Amélioration de Sécurité en Entreprise
- NF** : Norme française
- OHSAS** : Occupational Heal and Safety Assesment Series
- OHS** : Occupational Safety and Health
- PDCA** : Plan-Do-Check-Act
- PME** : Petite et Moyenne Entreprise
- REVEIL** : Rapport des EvEnements IndésirabLes
- SA** : Sistema Ambiente
- SME** : Système de Management de l'Environnement
- SME** : Small and Medium Entreprises
- SMSST** : Système de Management de la Santé-Sécurité au Travail

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	4
I. Introduction	5
II. Objectifs et Hypothèse d'étude	7
II.1. Objectif :.....	7
II.2. Hypothèse :.....	7
III. Matériels et Méthodes	9
III.1. Matériels	9
III.2. Méthodologie	14
IV. Résultats	16
IV.1. Présentation du Système de gestion d'INJELEC	16
IV.2. Respect des Lois et Règlementations	17
IV.3. Evaluation et Maîtrise des Risques	19
IV.4. Préservation de la Santé et protection de l'environnement	21
IV.5. Entreprises Sous Contrat et Fournisseurs	22
IV.6. Compétence et Formation du personnel	23
IV.7. Analyse des Evènements Indésirables	24
IV.8. Préparation aux situations d'urgences	24
IV.9. Audits et Inspections	25
V. Discussion et Analyses	26
V.1 : Plan (Planification) :	26
V.2. DO (Mise en place du système)	27
V.3. Check (vérification du système)	29

V.4. Act (amélioration du système)	30
VI. Conclusions	32
VII. Annexes.....	35

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1</i> : Matrice de cotation des risques HSE.....	16
<i>Tableau 2</i> : Matrice des conséquences selon le niveau de gravité.....	17
<i>Tableau 3</i> : Objectifs de formation pour l'année 2014.....	24
<i>Tableau 4</i> : Objectifs HSE d'INJELEC pour l'année.....	26
<i>Tableau 5</i> : Statistique HSE d'INJELEC de juillet à décembre 2013.....	27

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1</i> : Roue de Deming	8
<i>Figure 2</i> : Model d'un SME selon Sistema Ambiente.....	9
<i>Figure 3</i> : Model d'un SME selon ISO 14001 :2004	9
<i>Figure 4</i> : le SME conformément au PDCA.....	9
<i>Figure 5</i> : Model d'un SMSST selon OHSAS 18001 :2007.....	10
<i>Figure 6</i> : Page d'accueil du logiciel Sistema Ambiente.....	11
<i>Figure 7</i> : Cartographie du système de gestion HSE d'INJELEC.....	13
<i>Figure 8</i> : Organigramme structurel d'INJELEC.....	14
<i>Figure 9</i> : Organigramme opérationnel du système de gestion HSE.....	15
<i>Figure 10</i> : Evaluation des risques dans Sistema Ambiente	17
<i>Figure 11</i> : Plan d'action après évaluation des risques dans Sistema Ambiente.....	18
<i>Figure 12</i> : Module formatif HSE dans Sistema Ambiente.....	20
<i>Figure 13</i> : Les Fonctions d'INJELEC pour la formation en Isolation électrique.....	21

I. INTRODUCTION

Depuis le début des temps le travail est la seule valeur qui permet de s'adapter aux contraintes de son milieu et améliorer ses conditions de vie, mais très souvent mal géré, ce travail est l'un des facteurs causal de l'invalidité et de la mort des travailleurs.

Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail, il y a 5.500 morts par jour dans le monde à cause du travail. Tous les ans 2,34 millions personnes meurent au travail, seulement 321 mille de ces décès sont dû aux accidents de travail, les autres deux millions de décès ont pour cause de maladies provoquées par le travail. En outre tous les ans environ 270 millions de travailleurs sont victimes d'accidents avec ou sans arrêt de travail.

Ces statistiques révèlent le nombre de personnes qui ont eu à subir douleur et souffrance dans le cadre de l'exécution de leur travail, et ces expériences douloureuses qu'ont vécu ses personnes ont un impact direct sur eux en tant que victime mais aussi sur leur entourage direct (Famille, amis et collègues) et indirect (entreprise et société)

D'autre part, le développement économique, qui en plus de ses avantages, confronte la société à des problèmes d'ordre environnementaux de plus en plus critique du à l'étendue de leur impact sur l'environnement global.

La poursuite de profit à court termes pour le développement économique au détriment de l'environnement inéluctablement à un désastre global (climatique et écologique) qui affectera tous l'écosystème.

Au vu de tous les potentiels désastres qui menace l'homme et son milieu, il est nécessaire que chaque individu, groupe d'individu, entreprise, collectivité, nation s'implique dans la prévention de ces dommages. C'est d'ailleurs pourquoi le concept de sécurité au travail est apparu au début des années 1980 et rejoint ainsi par la promotion de la santé et la médecine du travail, puis la prise en compte de l'environnement.

De nos jours, beaucoup d'entreprise dite responsable ce sont engagés dans cette démarche en mettant en place au sein du système de gestion globale de l'entreprise un système de management de l'Hygiène-santé, sécurité au travail et l'environnement (HSE) ceci pour faire face au double défi d'assurer la sécurité et la santé de leurs collaborateurs (internes et externes) tout en cherchant sans relâche à diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement. Les entreprises sont conscientes que l'Hygiène-santé, la Sécurité et l'environnement contribuent à la qualité des produits et service de l'entreprise étant donné que le concept de qualité s'étend à tous les facteurs qui ont un effet sur l'intégrité des services et produit de l'entreprise.

Selon la définition donnée par l'organisation internationale de normalisation (ISO), « un système de management est un système permettant d'établir une politique et des objectifs et de les atteindre ». Un système étant lui-même défini comme un ensemble d'éléments corrélés ou interactifs.

Pour faciliter la gestion HSE, des normes, référentiels et principes directeurs (BS OHSAS: 2007 ; ILO OSH 2001 ; ISO 14001 ...) ont été élaborés et servent de feuille de route pour toute

Mise en place d'un système de Management HSE dans une entreprise technico-commerciale

entité privé ou publique qui souhaitent entreprendre une démarche visant une gestion responsable des facteurs HSE de ses activités en mettant en place un système de management dans le quels les éléments constituant de ses facteurs sont planifiés, organisés, mis en place et améliorés en permanence dans le but d'atteindre les objectif fixés, ainsi améliorer les performance de l'entité.

II. OBJECTIFS ET HYPOTHESE D'ETUDE

II.1. Objectif :

Pour le mémoire, l'objectif poursuivi est présentée de façon détaillé le système de gestion HSE Mise en place chez INJELEC Conakry et les moyens en place pour l'améliorer dans le but de garantir la Hygiène et la sécurité des travailleurs tout en préservant l'environnement.

L'objectif principal est de détailler la mise en œuvre d'un système, son maintien et son amélioration.

De cet objectif principal nous traiterons des objectifs spécifiques qui sont entre autre:

- Décrire les systèmes de gestion de la santé-sécurité et de l'environnement
- Détailler les éléments du système de gestion HSE et leur mise en place
- Le maintien du système de gestion
- L'amélioration du système et le rôle des différents acteurs de l'entreprise dans cette amélioration

Certes la mise en place d'un système de management HSE dans une entité est une solution pour répondre aux besoins de se structurer pour pérenniser l'avenir et aussi pour répondre aux exigences des personnes physiques et morales qui interagissent avec l'entité. Ce pendant la pratique prouve que cela est une longue démarche à entreprendre avec méthodologie et rigueur pour que les objectifs soient atteints.

Toute fois les questions suivantes subsistent :

- 1- La mise en place d'un système de gestion HSE suffit-elle pour relever le double défi d'assurer la sécurité et la santé de leurs collaborateurs (internes et externes) et à diminuer les impacts de leur activité sur l'environnement de façon durable?*
- 2- Comment mettre ce système de management en place ? Comment le maintenir et l'améliorer ?*

II.2. Hypothèse :

Tenant compte des problématiques susmentionnées, on se basera sur les hypothèses suivantes afin de les éclairer.

- Un système de gestion HSE, lorsqu'il est planifié et mis en œuvre correctement contribue à une amélioration des performances globales (productivité) de l'entreprise par une réduction et anticipation des risques pour la sécurité et l'environnement sur un plan organisationnel,
- La mise en place d'un système de gestion HSE est une démarche structurée et documentée mais qui doit être déployée sur le terrain afin qu'elle puisse au mieux refléter l'image de l'entreprise et qu'elle soit perceptible dans l'activité de l'entreprise et dans son système de management global.
- L'accomplissement du rôle et responsabilité de chaque acteur est un facteur essentiel au maintien d'un système de gestion HSE, surtout celle du management à son plus haut niveau.
- L'amélioration du système de management HSE dépend à fortiori de l'implication de tous les acteurs en fonction de leur connaissance, compétence et expérience. Tout en ayant une approche proactive vis-à-vis des risques et aspect environnementaux, qui est souvent plus efficace que celle réactive.

C'est pourquoi le présent thème de mémoire traitera dans sa première partie des systèmes de management et leur intégration.

Dans la seconde partie nous présenterons pour le cas de l'entreprise INJELEC Conakry, les principaux éléments constituant son système de management HSE ainsi que leur interaction conformément aux normes et références qui ont servi de repère pour la mise en place de ce système et son amélioration de façon continue dans le temps.

III. MATERIELS ET METHODES

III.1. Matériels

Dans cette section nous commencerons par présenter la structure d'accueil avant d'exposer les normes et référentiels selon lesquels INJELEC a bâti son système de Management, puis faire un bref aperçu du Guide qui a servi de base à la mise en place de ce système de gestion HSE puis on finira par détailler l'état des lieux avant la mise en place du système de gestion HSE.

III.1.1. Présentation de la structure d'accueil:

INJELEC œuvre dans la vente et maintenance des groupes électrogènes, les équipements électriques et électromécaniques, les lubrifiants;

Son effectif est composé de personnels administratifs et de personnels opérationnels repartis sur sept sites à travers la République de Guinée (Ratoma, Maneya, Boké, Labé, Mamou, Kankan, Nzérékoré et Kissidougou) ceci pour une couverture complète de tout le territoire Guinéen.

Créé depuis 1987, l'entreprise a développé une expertise dans :

- La vente,
- la maintenance,
- Installations, ventes, de matériels qui entrent dans le cadre de l'ENERGIE RENOUELABLE, en coexistence avec le G.E.

III.1.2. Les normes et référentiels des systèmes de gestion HSE:

Les systèmes de gestion HSE reposent souvent sur des normes et référentiels qui varient selon les pays, certains d'entre elle sont reconnus sur le plan international tel qu'ISO 14001 (gestion de l'environnement), OSHAS 18001 (gestion de la santé et sécurité au travail). D'autre part, il y a aussi des référentiels comme ILO OSH 2001 ou encore Manuel d'amélioration de la sécurité pour les entreprises (MASE) pour gestion Santé-Sécurité au travail, Eco-Management and Audit Scheme (EMAS).

Comme tous les systèmes de gestion durable, le système de gestion d'INJELEC sur les normes et référentiels reconnus au niveau international que sont l'ISO 14001 pour l'environnement et l'OHSAS 18001 pour la santé-sécurité au travail. A préciser que tous deux sont des démarches volontaires dont la réussite dépend grandement de l'engagement de la direction, elles sont bâtis sur un principe dit d'amélioration continue, dont le processus est représenté par la roue de méthode PDCA ou Deming (cf. Figure 1 ci-dessous).

III.1.2.1. La méthode PDCA :

C'est une démarche cyclique d'amélioration rendue célèbre par William Edwards Deming¹ après sa création par Shewhart, Walter Andrew² dans les années 50. Elle consiste, à la fin de

¹ William Edwards Deming : Statisticien Américain (1900-1993), vulgarisateur de la méthode PDCA

chaque cycle, à remettre en question toutes les actions précédemment menées afin de les améliorer.

PDCA tire son origine des premières lettres des mots qui la composent Plan-Do-Check-Act. Ces derniers peuvent être interprétés tel qu'il suit :

Plan : Préparer, Planifier ;

Do : Développer, réaliser, mettre en œuvre ;

Check : Contrôler, vérifier ;

Act (ou Adjust): Agir, ajuster, réagir.

La mise en place du PDCA a pour objectif principale d'améliorer un produit, un service, une œuvre etc. A la fin de chaque cycle au cours duquel les actions ont été Planifiées, Réalisées, Vérifiées et Ajustées, le cycle reprend dans une nouvelle étape *to plan* qui entrainera une nouvelle boucle d'amélioration.

Le cycle PDCA permet d'atteindre les objectifs fixés et d'en mesurer l'efficacité car il est inutile de déployer une politique sans en mesurer l'efficacité.

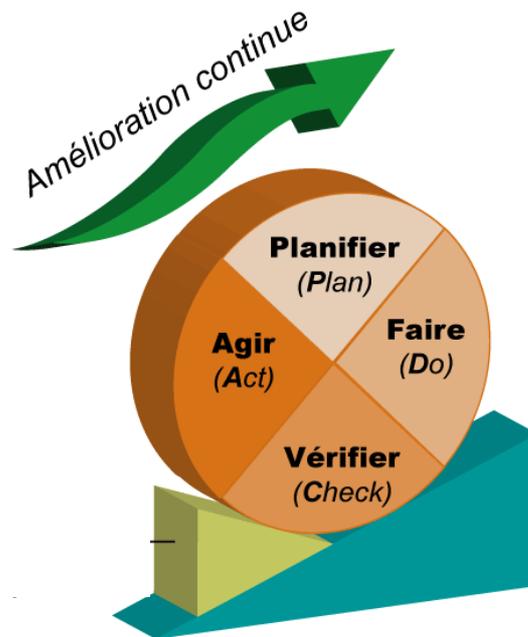


Figure 1 : Roue de Deming

III.1.2.2. Système de gestion environnementale :

L'activité de l'homme a au fil du temps causé des dommages à son environnement. Dans un premier temps ces dommages étaient mineurs puis avec l'évolution de la science et la technologie et le développement industriel incontrôlé ces dommages sont de plus en plus perceptibles. C'est pourquoi les populations, les entreprises et les collectivités prennent peu à peu conscience des impacts environnementaux critiques voire irréversibles de ces activités humaine lorsqu'elles ne sont pas contrôlées. De la prise de conscience collective de toutes les parties prenantes (organisme, actionnaire, collectivités, client...) convergent vers une gestion raisonnable de l'environnement.

² Shewhart Walter Andrew : Physicien et statisticien américain (1891- 1967) précurseur de la méthode PDCA

Le système de gestion environnemental est l'un des outils qui contribue à relever le défi de gestion raisonnable de l'environnement. Elle spécifie les méthodes par lesquels un organisme (entreprise, collectivité, agence..) peut apprécier l'impact de ses activités sur l'environnement dans le but de les réduire, elle peut être représentée selon le modèle dans la figure 2.

Les objectifs visés par la mise en place d'un système de gestion environnementale peuvent inclure la diminution de la consommation en ressource naturel, la diminution de la consommation en énergie fossiles, la prévention de la pollution (de l'eau, du sol, de l'air) diminution de la production des déchets,

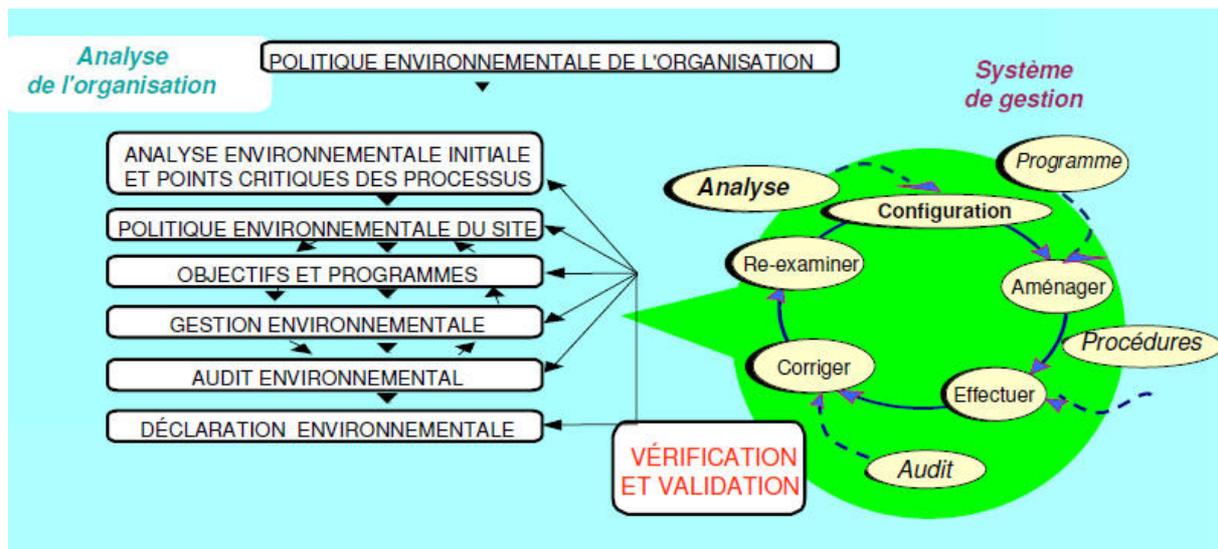


Fig2 : Model d'un SME selon Sistema Ambiente

Pour accompagner l'entreprise dans cette démarche, des normes et références tels qu'ISO 14001 et EMAS sont disponibles. Dans les cas du présent projet, ISO 14001 sera la norme de référence pour la mise en place du système de gestion HSE d'INJELEC.

La norme ISO 10041 : 2004 est un est un standard internationalement accepté par tous les pays membres de l'organisation Internationale de Standardisation, elle spécifie les exigences minimales applicables pour la mise en place d'un système de gestion environnementale en prenant en compte les impacts environnementaux des activités de l'organisme qui entreprend la démarche mais aussi la conformité aux exigences règlementaires. ISO 14001 propose une méthodologie pour la maîtrise des aspects environnementaux de l'organisme, elle ne fixe pas des critères de performance figés. Cette méthodologie se base sur la roue de Deming (PDCA) et est représentée par cinq (05) éléments dans la norme ISO 14001 dans le schéma d'amélioration continue du système de gestion environnemental (fig 3)

Mise en place d'un système de Management HSE dans une entreprise technico-commerciale

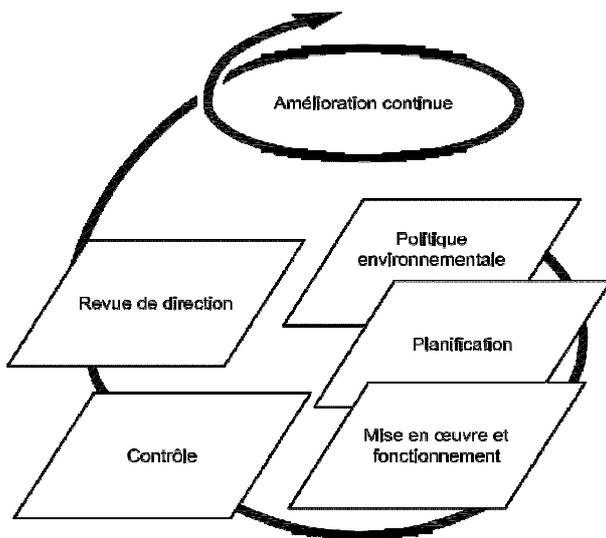


Fig3 : Model d'un SME selon ISO 14001 :2004

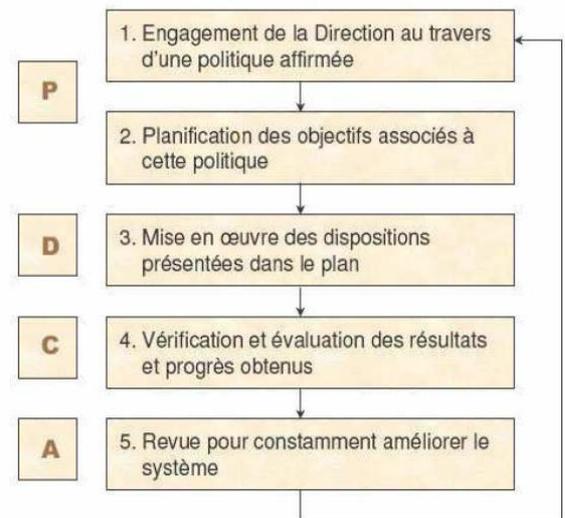


Fig4: le SME conformément au PDCA

II.1.2.3. Système de gestion de la sécurité :

La mise en place d'une organisation structurée pour une meilleure gestion des moyens et procédés visant à sauvegarder la santé et la sécurité au travail est de plus en plus l'une des préoccupations majeures des organismes, ceci dans le souci de :

- Réduire le nombre d'accident du travail
- Réduire les interruptions de travail suite à un accident de travail
- Réduire les maladies professionnelles
- Réduire les coûts des dommages sur le matériel et équipement de l'entreprise
- Se conformer aux exigences légales
- Améliorer les performances de l'organisme en prévention des risques
- Améliorer les conditions de travail et l'implication des travailleurs ...

Il existe plusieurs référentiels pour la mise en place d'un système de gestion de la santé-sécurité au travail comme susmentionné, mais nous nous focaliserons sur le référentiel OHSAS 18001 :2007 pour le présent cas.

Le référentiel OHSAS 18001 :2007 : il définit la méthodologie pour la mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail tout en spécifiant les exigences de celui-ci. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances. Tout comme l'ISO 14001, OHSAS est basé sur le cycle de l'amélioration continue et la corrélation entre ses processus conformément à ce cycle PDCA est représenté la figure ci-dessous.

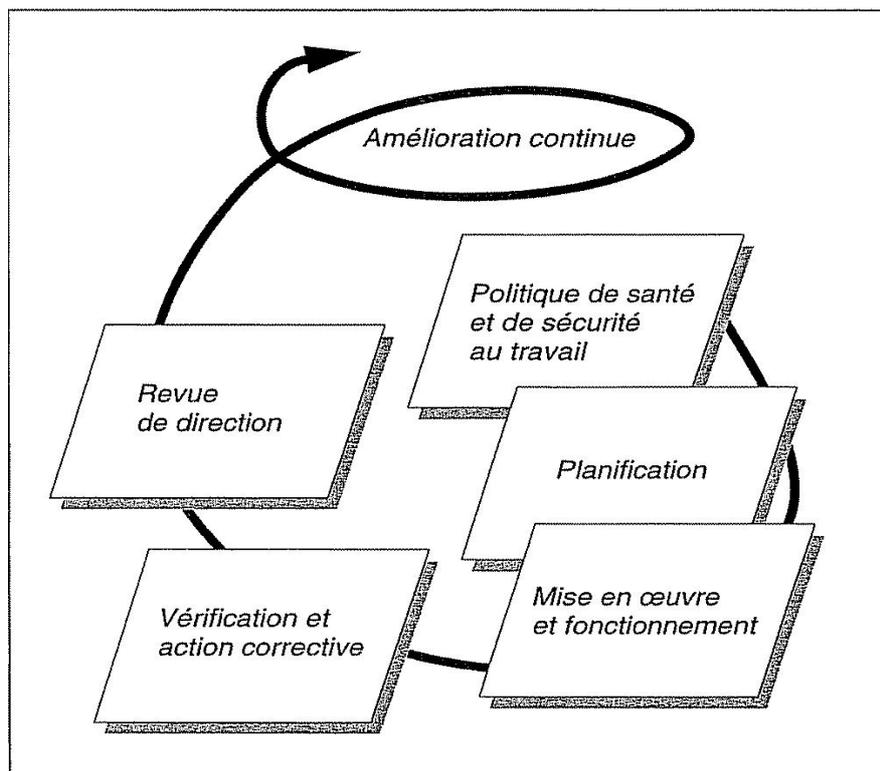


Fig.5 : Model d'un SMSST selon OHSAS 18001 :2007

III.1.2.3. Outils informatique de gestion du système de gestion HSE :

En matière de gestion le traitement des différents données qui souvent interagissent entre elle à des fins d'analyse pour une exploitation future est souvent une tâche complexe, avoir toutes les fonctions dans une base de données unique, c'est-à-dire un lieu unique pour les différents problèmes et archives, suffisamment flexible pour l'adaptation à la réalité d'INJELEC

L'amélioration continue d'un système de gestion passe par une maîtrise des procédés et une exploitation des données recueillies. Dans le cas d'INJELEC, j'ai expérimenté un logiciel de gestion HSE "SISTEMA AMBIENTE" fourni par une société italienne DIGATLIS SRL.

Le logiciel m'a permis de:

- Articuler la structure d'entreprise et de relever les aspects importants de l'organisation du travail, de la technologie et des matériels utilisés,
- Examiner les risques inhérents aux activités de l'entreprise et leur interaction, en reconstruisant une vision complète de l'organisation du travail, non seulement du point de vue des anomalies émergentes, mais de l'ensemble de la réalité à examiner
- Créer et gérer les fiches individuelles des travailleurs sous tous les points de vue: Temps de travail, formation, risques au poste, EPI, accident et incident.

- Représenter et Aménager les procédures opérationnelles
- Enregistrer les utilisations des EPI
- Tenir de manière ordonnée et contrôlé le registre des déchets

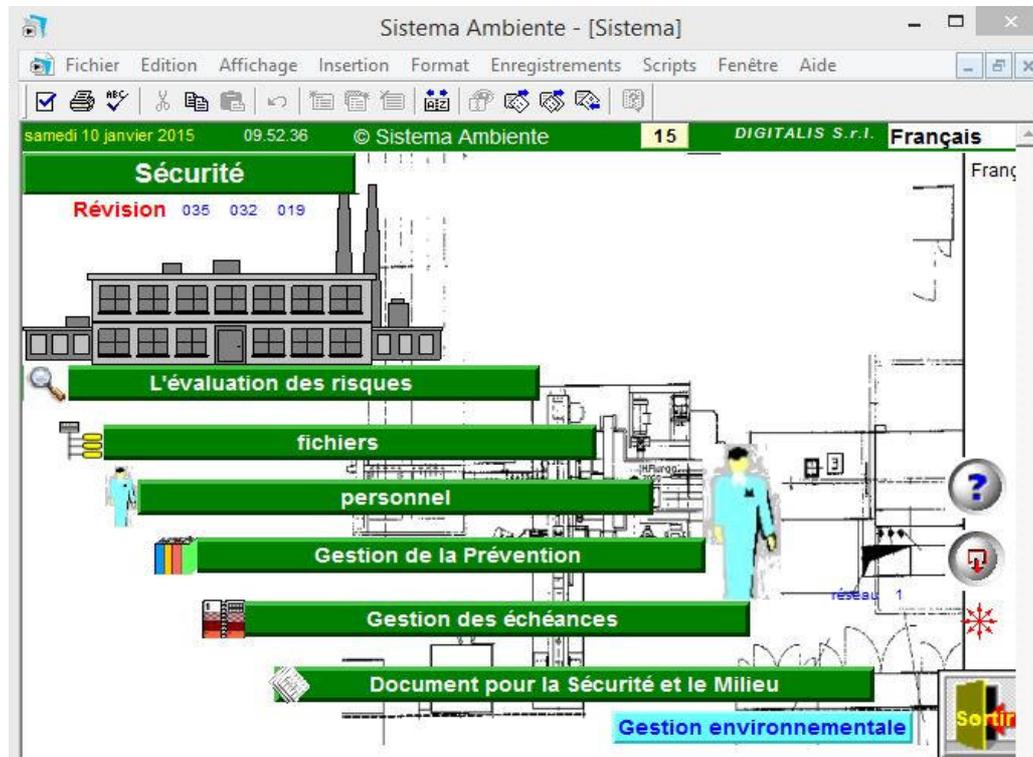


Fig. 6 : Page d'accueil du logiciel Sistema Ambiente

III.2. Méthodologie

III.2.1. Une gestion participative et proactive du HSE :

Dans une PME comme INJELEC, qui viens de s'engager dans une démarche de mise en place d'un système de gestion HSE l'un des plus grands défis est l'implémentation de la méthode d'amélioration continue et la faire fonctionner. Force est de signaler l'implémentation du système de gestion se fait de façon progressive selon le niveau d'urgences des problèmes rencontrés dans l'entreprise.

La méthode choisie est d'avoir sous contrôle les aspects les plus importants (au-delà de la formation, l'usage des EPI et, pour ce qui concerne l'environnement, la gestion des déchets), en cherchant des instruments pour me faciliter les opérations d'enregistrement et d'aménagement. C'est pourquoi dans le cas d'INJELEC, qui au début de la mise en place de son système de gestion HSE avait beaucoup d'accident de trajet et dans les opérations de levage, Une priorité serait donnée à la gestion des non-conformités et accidents (de l'enquête à

la mise en place des actions correctives et préventives) avant la gestion des modifications.

Au départ, dans ce processus de mise en place du système de gestion HSE, INJELEC était caractérisé par:

- une direction qui voulait produire une amélioration de la sécurité des travailleurs et des conditions de travail mais aussi la prise en compte de l'environnement dans ses activités
- Des responsable de département (Ressource humaine, Production, Technique...) très disponible et intéressé par améliorer l'organisation du travail
- Un personnel qui à 80% sont dans leur première expérience professionnel donc ne connaissant que les réalités d'INJELEC.
- Une organisation dans laquelle précédemment, il n'y a pas d'évaluation formalisé des risques, il n'existait pas procédures formelles et non plus informelle dans une grande partie des cas.

Pour avoir une participation de tous les acteurs de l'entreprise à la démarche, il fallait d'une part se baser sur l'un des piliers du HSE, la formation. Il fallait donc former le personnel pour qu'ils aient le maximum de connaissance sur la gestion des risques inhérents à l'activité mais aussi aux conséquences de l'action de chacun sur l'environnement. Cette acquisition de connaissance permet à tous, quel que soit le niveau, de participer activement à travers des réunions sécurité, des réunions de staff, les inspections de routine ou planifier, les déclarations d'anomalie... à contribuer à l'amélioration du système en place.

IV. RESULTATS

IV.1. Présentation du Système de gestion d'INJELEC

La partie du système de gestion global de l'entreprise qui comprend les structures organisationnelles, les planifications, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les processus et les ressources mis en œuvre pour définir et réaliser sa politique HSE en atteignant les objectifs qu'elle s'est fixés. Pour une meilleure visibilité du système de gestion HSE de INJELEC, ses différents éléments ont été répartis en processus dont la cartographie (fig 6) ci-dessous offre une vue d'ensemble de tout le système de Gestion HSE. Par ailleurs une autre cartographie (fig. 7) couplée à la roue de DEMING permet aussi de voir dans quelle mesure ce système de gestion HSE s'inscrit dans le cycle d'amélioration continu conformément à la méthode PDCA.

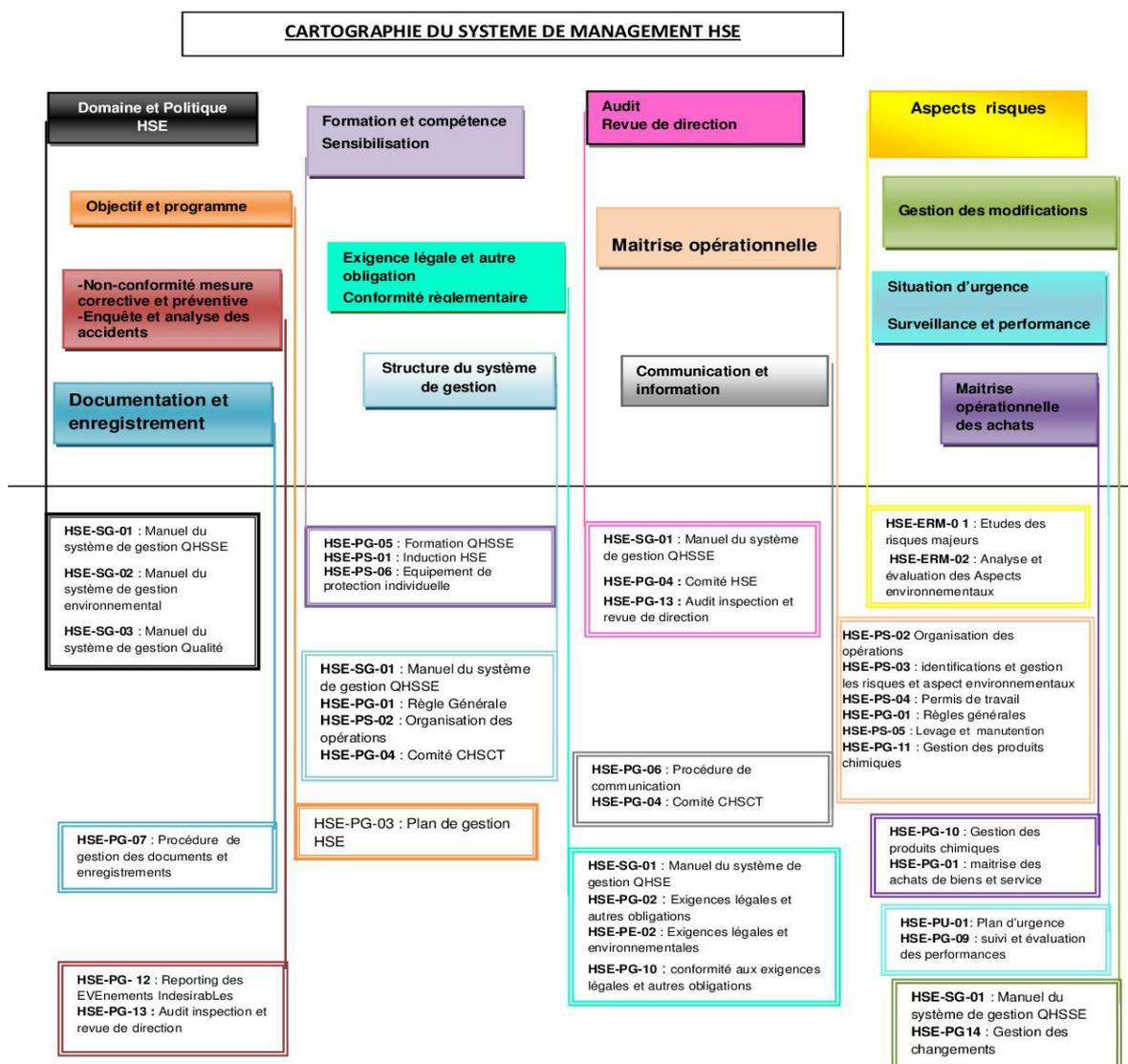


Fig. 7: Cartographie du système de gestion HSE d'INJELEC

IV.2. Respect des Lois et Règlementations

L'état des lieux en matière d'exigences légales et réglementaires est l'un des piliers de la mise en place d'un système de gestion HSE. Il était donc nécessaire de prendre contact avec les ministères en charge de l'hydraulique et de l'environnement, de la santé et de l'hygiène public, l'inspection générale du travail dans le but de recenser tous les exigences légales, réglementaire et autres exigences applicable à INJELEC : ont été identifiées et classer par ordre de priorité pour une conformité totale à celles-ci et en assurer la veille.

D'autre par des exigences des parties prenantes (client, collectivité locale, actionnaires...) et normative ont aussi été identifiés.

Norme et standard

- ISO 9001 : 2008 et ISO14001 :2004
- OSHAS 18001 :2007

Spécifications et Standards des clients :

- Simfer HSE requirement (Rio-Tinto)
- Exigence minimale HSE (Total)

IV.2. Rôles et responsabilités du Management

IV.2.1. Rôles du Management

Sur la base des exigences identifiés, La politique et les objectifs HSE ont été clairement définis par le management et portés à la connaissance du personnel INJELEC à tous les niveaux de l'organisation et la Direction alloue les ressources nécessaires à l'exercice de cette politique HSE qui est approuvé par la direction et affichée aux endroits appropriés.

ORGANISATION GLOBALE D'INJELEC

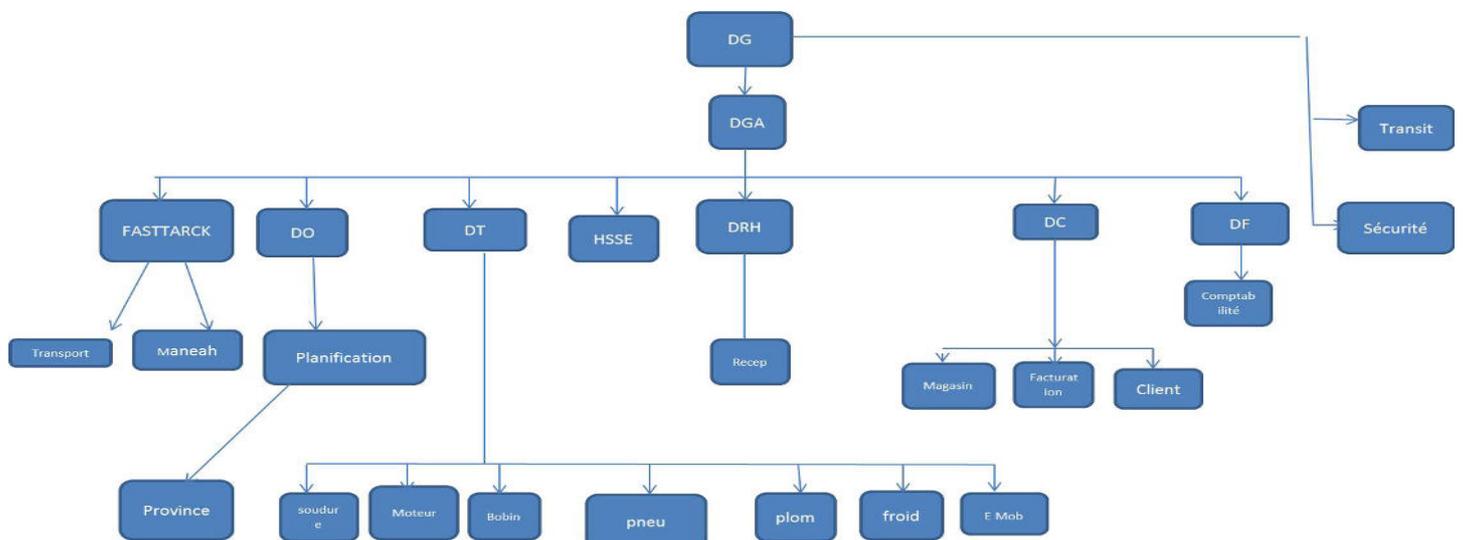


Fig. 8 : Organigramme structurel d'INJELEC

Les rôles et responsabilités du management sont stipulés dans des procédures de gestion individuelles à côté de la description de chaque poste.

La structure organisationnelle HSE

Pour un meilleur déploiement de la politique HSE et l'atteinte des objectifs dans toutes les entités d'INJELEC, les différents chefs de section et responsable de site sont désigné comme représentant HSE dans les structures dont ils sont responsables, la structure HSE d'INJELEC se présente comme suit.

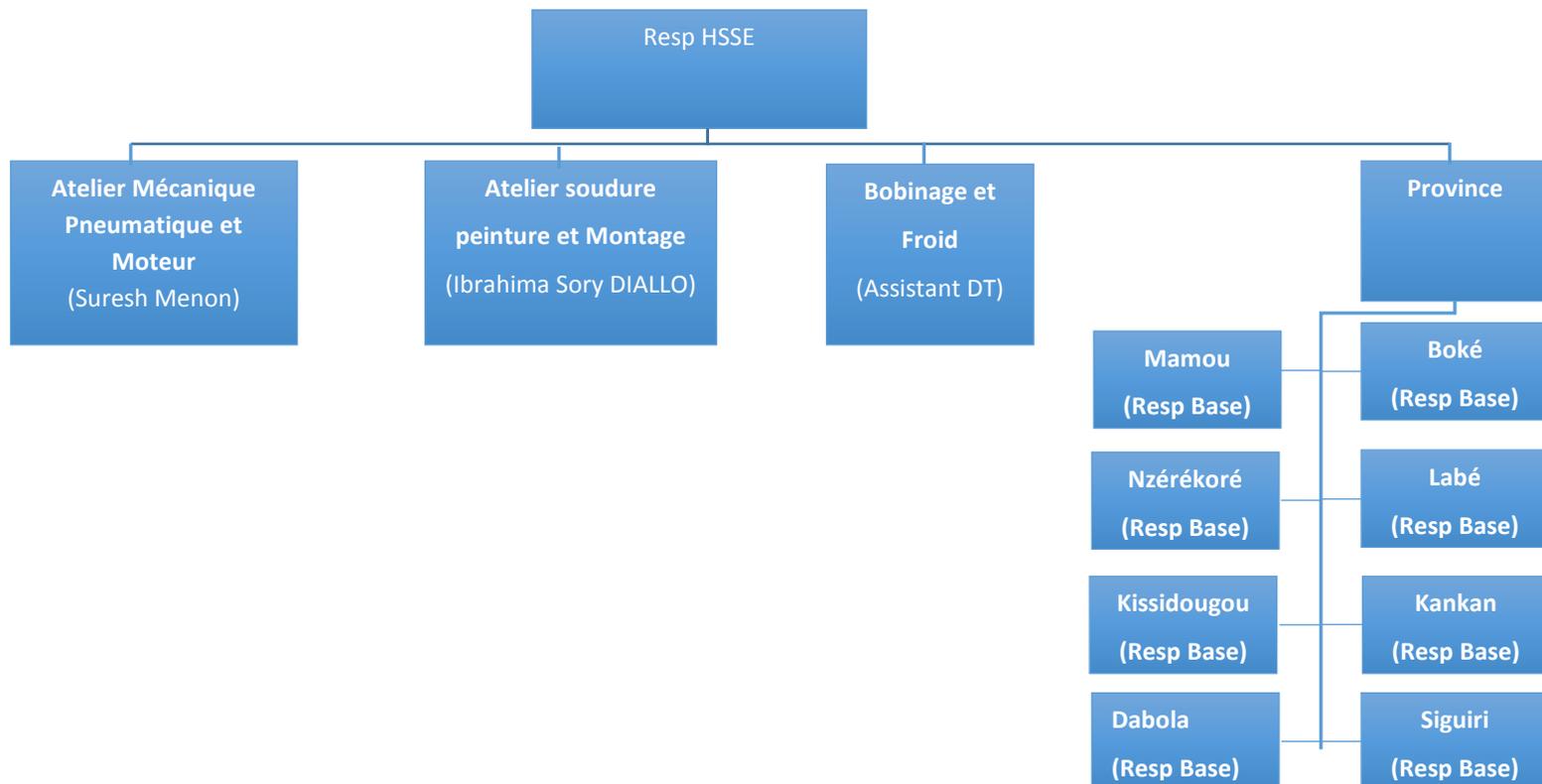


Fig. 9 : Organigramme opérationnel du système de gestion HSE

IV.2.1. Responsabilités du Management

Le Directeur Général assistés par le Directeur Général Adjoint et le Responsable HSE, sont responsables du développement et de la mise en œuvre du HSE Management system.

Un Comité HSE Direction est mis en place pour :

- Définir la politique générale HSE et les engagements d'INJELEC
- S'assurer que les ressources et moyens nécessaires au développement et à l'application de la politique HSE à tous les niveaux de l'organisation sont alloués et en adéquation avec les objectifs.
- Définir et communiquer les objectifs annuels, les plans d'action et les indicateurs de performance correspondants.

- Suivre les performances réalisées et l'avancement des plans d'action.
- Passer en revue les conclusions des comités HSE
- Revoir les événements indésirables et les actions correctives correspondantes.

Le Comité HSE Direction fait partie d'un système de comités couvrant tous les niveaux de l'organisation,

IV.3. Evaluation et Maîtrise des Risques

Dans le souci de préserver la sécurité des personnes et des biens et agir pour la protection de l'environnement, nous avons identifiés tous les dangers auxquels sont exposés les personnes, l'environnement et les biens sont identifiés, les risques associés sont évalués et les mesures correctives permettant d'en réduire les conséquences probables sont définies et mises en œuvre.

- Une étude des risques majeurs a été réalisée, les résultats de cette étude sont consignés dans le document unique et d'autres études de risque spécifiques seront réalisées selon les besoins lors de l'Analyse Sécurité de la Tâche (AST, voir annexe 1).

- En fonction de l'historique des accidents, et de l'évaluation des risque faits dans le document unique, toutes les activités présentant un risque élevé en matière de HSE font l'objet de procédures spécifiques (par exemple : les travaux en hauteur, le levage, la pénétration dans les espaces confinés et les travaux de soudure et électricité...). Ces procédures garantissent l'identification des dangers, l'évaluation des risques associés et la définition et l'application de mesures correctives pour la maîtrise de ces risques.

GRAVITE	PROBABILITE			
	Improbable 1	Très rare 2	Rare 3	Possible 4
A Négligeable	Vert	Vert	Jaune	Orange
B Modéré	Vert	Jaune	Orange	Rouge
C Grave	Jaune	Orange	Rouge	Rouge
D Majeure	Orange	Rouge	Rouge	Rouge

Tableau 1. Matrice de cotation des risques HSE

CONSEQUENCE			
	Dégâts Humain	Environnement	Matériel / Financier
Négligeable	Pas de blessures avec arrêt / Impact Mineur (secondaire) sur le Personnel	Mineur / petit ou aucun	Perte matériel <2.000.000 Gnf ou Perte de production insignifiante
Modéré	Blessure avec arrêt unique sans incapacité/Aucun Impact sur Public	Modérés / limité Réponse de Durée Courte Déversement modéré dans les limites du site ou dans l'environnement immédiat	2.000.000<perte matériel <10.000.000 Gnf ou Perte de production<1 jour
Grave	Blessure avec arrêt unique avec incapacité ou blessures avec arrêt multiple avec impact limité sur le Public	Sérieux / significatif Pollution intermédiaire au voisinage du site	10.000.000<perte matériel <50.000.000 Gnf ou 1 jour<perte de production<1 mois
Majeure	Décès ou blessures multiples avec arrêt et incapacités	Pollution majeure, s'étendant au-delà du site et de son voisinage	Perte matériel >50.000.000 Gnf ou perte de production > 1 mois

Tableau 2. Matrice des conséquences selon le niveau de gravité

- Le risque pour la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement est évalué en accord avec la Procédure d'identification et gestion des risques et aspects environnementaux. La priorité d'action est donnée au risque élevé dans le but de les ramener à un niveau raisonnablement acceptable dit le niveau ALARP (de l'anglais "As Low As Reasonably Practicable") et la cotation ce fait selon la matrice de cotation des risques (Tableau. 1).

Toute situation dégradée sur Site est identifiée, analysée et des mesures compensatoires et correctives sont définies.

Programme des interventions à réaliser

Décrire l'intervention à réaliser

Le fait de ne pas réaliser cette intervention peut être la cause d'

effets

graves

moyens

légers

L'intervention se propose

élimination du risque

réduction du risque à la source

Exécuter d'ici le

Coût prévu

Anomalies vérifiées

Anomalie à éliminer

Interventions déjà réalisées

Histoire des intervention de prevention déjà réalisées

notes chargé du service pour la prévention de la santé et d

Conseils du chargé

notes employeur

notes chargés

notes médecin compétent

notes Rts.

Fig. 10 : Evaluation des risques dans Sistema Ambiente

Selon la méthode fournie par Sistema Ambiente, Pour chaque risque résiduel constaté, une ou des actions correctives sont identifiées, l'efficacité de ces actions est par la suite évaluée après leur mise en place, afin de définir le niveau de priorité de l'action à entreprendre. L'historique des actions qui ont été appliquées est aussi enregistrée dans la documentation du logiciel (fig.11 Plan d'action après évaluation des risques dans Sistema Ambiente), afin d'évaluer l'efficacité des solutions expérimentées.

Tout ça donne la possibilité de suivre le problème, aussi dans les audits suivants, et de fournir à la Direction un tableau de bord que le système produit à chaque mise à jour.

L'évaluation des risques et plan d'action			
2			
3			
4			
5			
6	unité: Atelier Moteur	activité analysée: Atelier Moteur	
7	date de presse	mise à jour	
8	N°	cod.fiche	
	Risques	mesures de prévention	
	notes		
9	1 Caractéristiques structurelles: Anomalie à éliminer Histoire des intervention de prevention déjà réalisées	Décrire l'intervention à réaliser	très urgent Le fait de ne pas réaliser cette intervention peut être la cause d'EFFETS MOYENS avec élevée probabilité. Exécuter d'ici le: 23/01/2015 / nouvelle échéance: / exécution partielle à la date de sur: / exécution complète à la date de sur: / le responsable direct signature
10	2 sorties:		
11	3 chemins de circulation:		
12	4 Aération et microclimat:		
13	5 Éclairage:		
14	6 locaux hygiéniques:		
15	7 Escaliers, les murs et les planchers:		

Fig. 11 : Plan d'action après évaluation des risques dans Sistema Ambiente

Le control du suivi du Plan d'Action est ainsi immédiat, comme outil de travail, et donne au Document Unique, qui en analyse les aspects particuliers pour une meilleure compréhension à tous les niveaux de l'entreprise.

IV.4. Préservation de la Santé et protection de l'environnement

La santé et le potentiel physique des personnes impliquées dans les activités d'INJELEC doivent être préservés ainsi que l'environnement dans lequel les activités sont réalisées. Des mesures sont prises pour éviter tout risque, ce sont entre autre :

- L'aptitude physique en fonction de l'âge, du poste occupé et de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel est contrôlée lors de visites médicales périodiques.
- Des campagnes de sensibilisation à la santé sont réalisées.
- L'utilisation d'Equipement de Protection Individuel (EPI) est clairement définie et diffusé lors des réunions sécurité hebdomadaire ou pendant les interactions entre employés.
- Les fiches de donnée de sécurité (FDS) sont disponibles pour toute substance ou produit classé dangereux pour l'homme et l'environnement selon les réglementations locales ou les standards internationaux.
- Les travaux exposant aux bruits sont identifiés et signalisés, et les nuisances à l'environnement (eau, air et sol) sont aussi identifiés et des mesures préventives mise en place.

- Une gestion rigoureuse des déchets du site de production au transport jusqu'à la destruction final à travers le bordereau de suivi des déchets
 - Une prise en charge médicale des employés est en place.

IV.5. Entreprises Sous Contrat et Fournisseurs

Par ailleurs, sachant que la performance de l'entreprise dépend de celles des autres entités qui participent à la réalisation de ses activités et comme exigée par chacune des normes ISO 14001 et OHSAS 18001, Les entreprises contractées et les fournisseurs sont évalués et sélectionnés suivant leurs performances HSE et leur aptitude à se conformer à la politique propre à INJELEC.

Évaluation et sélection des entreprises sous contrat

- Une procédure de sélection des entreprises soumissionnaires est en train d'être élaboré, pour une prise en compte des performances HSE au même titre que les aspects techniques et financiers. Cette évaluation était jusqu'à présent informel et aucune traçabilité n'est assuré.

Dans la procédure qui sera élaboré Il est prévu qu'en plus des obligations contractuelles

- Tout contrat inclut des clauses spécifiques HSE.
- Une supervision appropriée pendant la réalisation des contrats pour s'assurer du respect des clauses contractuelles HSE.
- Pour les fournisseurs de machine, ils sont tenus de les accompagner de fiche technique et des instructions pour une utilisation sécuritaire de celle-ci.
- Les Fournisseurs de produit et substance chimique doivent les faire accompagner par la fiche de données de sécurité, ces produits chimiques seront étiquetés selon la réglementation en vigueur sur l'étiquetage des produits chimiques et substances dangereuses
- Tout approvisionnement en produits, matériaux et substances « dangereux » est approuvé par un responsable HSE chargé de leur inspection et de la vérification de leur conformité aux spécifications.

Risques d'interférence

Une attention spéciale a été mise aux difficultés possibles qui surgissent quand les travailleurs d'une entreprise extérieure doivent travailler chez INJELEC et quand les travailleurs d'INJELEC se rendent chez des clients pour y réaliser des travaux.

Travail des entreprises extérieures dans les locaux d'INJELEC

L'entreprise qui intervient doit fournir et documenter une programmation précise des activités qui vont se dérouler et des risques qui peuvent en dériver.

L'entreprise s'engage à fournir information et formation aux travailleurs qui devront intervenir. Par ailleurs, INJELEC fournira à l'entreprise externe toute information sur les risques possibles sur son lieu de travail. Le personnel extérieur est identifié ainsi que le responsable

IV.6. Compétence et Formation du personnel

La compétence et la formation sont le centre de toute démarche HSE, des travailleurs qui n'ont pas une formation réalisent leur tâche de façon aléatoire en copiant les habitudes des personnes qu'ils voient au tour de lui. Dans ce cas ils réalisent sa tâche de la façon qu'ils pensent être bonnes et sécuritaires, d'autre part ils copieraient les bons et mauvaises attitudes et comportement des personnes qu'ils voient réaliser la même tâche ou des tâche similaires.

C'est pourquoi des programmes de formation sont établis et mis en œuvre afin d'assurer la bonne préparation des travailleurs aux tâches à accomplir.

- Les besoins en matière d'instruction et formation HSE en fonction du poste de travail et de la fonction sont introduit dans le logiciel Sistema Ambienté qui en assure la planification et les formations de recyclage (fig. 9 et 10). Certain formation tels que l'induction sont évalués directement dans le logiciel qui valide le niveau de connaissance minimal est atteint lors du de l'évaluation.
- Les besoins de formation individuelle sont évalués annuellement par la hiérarchie et un plan de formation est établi.
- Les besoins de formation générale sont également établis par an. Les formations suivantes sont réalisées périodiquement ;
 - Premiers secours / Les gestes qui sauvent
 - Manipulation des extincteurs
 - Conduite défensive
 - Arbre de cause
 - Sensibilisation environnementale
- Les formations spécifiques liées au système Permis de Travail sont effectuées chaque fois que le besoin se manifeste.

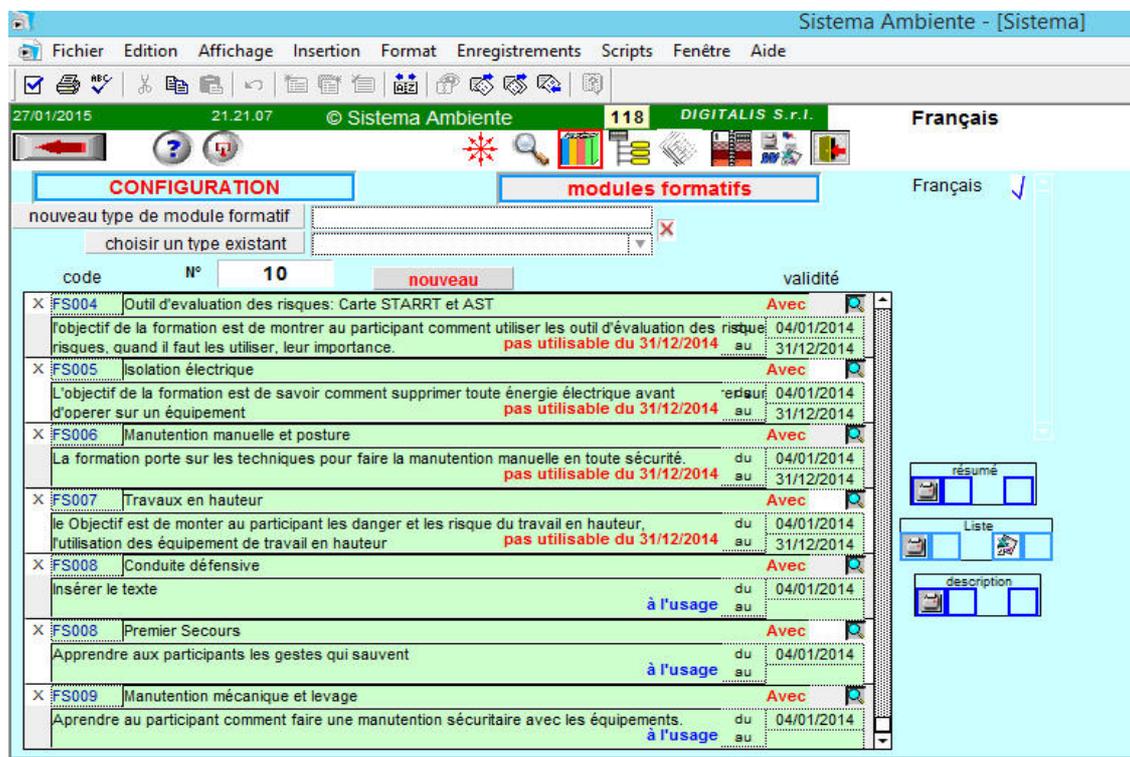


Fig. 12 : Module formatif HSE dans Sistema Ambiente

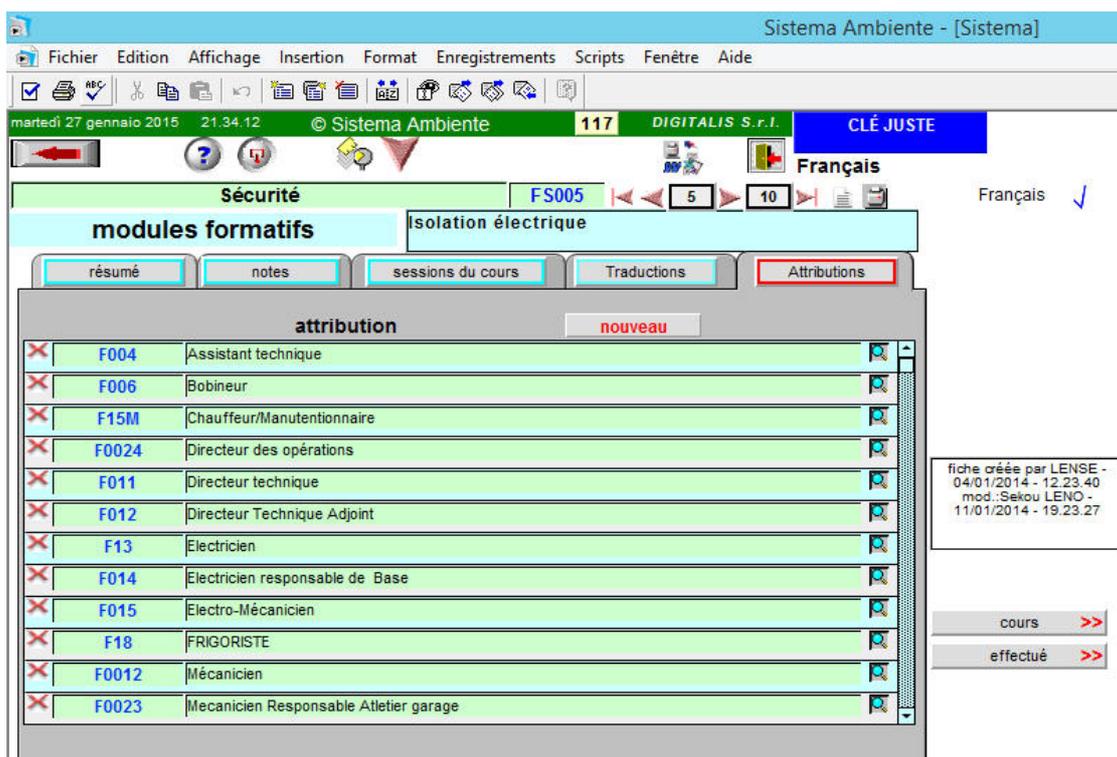


Fig. 13 : Les Fonctions d'INJELEC qui doivent suivre la formation en Isolation électrique

IV.7. Analyse des Evènements Indésirables

Tout accident, incident, presque-incident ou toute anomalie (situation/acte dangereux) constatée fait l'objet d'une déclaration écrite et d'une analyse et des actions sont prises afin d'en éviter la récurrence

- Un système de reporting et d'analyse des évènements indésirables est établi et défini dans la procédure PG-HSE-11 REVEIL « Reporting des Évènement Indésirables ».
- Ce système de reporting déclare tout accident/incident survenu dans le cadre des activités d'INJELEC ainsi que toute anomalie constatée. Les mesures correctives, les responsables et les délais d'exécution sont bien déterminés.
- La technique « arbre de cause » est utilisée pour l'analyse de tout accident ou incident à degré de sévérité important.
- Les résultats des analyses, des rapports REVEIL, sont utilisés comme base de données à la préparation des bilans et statistiques, à la préparation des opérations futures ainsi qu'en revue de direction pour la détermination des axes d'améliorations et objectifs de l'entreprise pour l'année suivante.

IV.8. Préparation aux situations d'urgences

Les situations critiques sont régulièrement identifiées et analysées afin de prévoir les ressources humaines et les moyens nécessaires à leurs gestions. Des plans d'urgence adaptés sont préparés, et mis à jour.

- Un plan d'urgence est mis en place pour le Siège et pour le Site

- Une procédure spécifique pour les évacuations sanitaires, en cas d'accident grave, est établie
- L'efficacité des plans d'urgence est assurée au travers des exercices périodiques (une fois par an)
- Les exercices assurent que le personnel appelé à participer à une gestion de crise est parfaitement informé de son rôle, a bien reçu les formations théoriques et pratiques requises.

IV.9. Audits et Inspections

Dans chaque domaine d'activité, l'application de la politique HSE est régulièrement vérifiée et les performances HSE sont périodiquement évaluées lors d'audits, inspections et revues internes.

Audits

Des audits sont effectués à trois niveaux :

- Audits externes réalisés par des tiers, complètement indépendant de l'organisation INJELEC.
- Audits internes réalisés par le Responsable HSE.

Un plan d'actions correctives est établi à la suite de chaque audit avec un calendrier et une désignation du responsable d'exécution.

Les audits externes réalisés régulièrement sont :

- Audit RIO-TINTO avec une périodicité semestrielle.
- Total une fois par an.

Inspections

Les inspections sécurité des lieux de travail qui vise à examiner sur une base régulière les différentes installations et équipements de INJELEC afin d'identifier les dangers et les risques présents, et ce, avant que des accidents ou des pertes ne surviennent. Les tests des équipements sensibles et des équipements de sécurité sont régulièrement réalisés, les résultats sont enregistrés et, pour tout équipement défaillant identifié, des mesures nécessaires sont immédiatement prises, notamment celles interdisant l'utilisation de cet équipement jusqu'à vérification de sa remise en conformité.

IV.10. Amélioration des Performances

Dans le but d'améliorer les performances, les plans d'actions HSE de chaque domaine d'activité sont revus régulièrement, prenant en compte les résultats d'audits, inspections, analyses de risques et analyses d'évènements indésirables.

Les performances HSE ainsi que les plans d'action sont systématiquement revus par ;

Les comités HSE (Comité Direction, Comité Technique et Comités Métier)

Des objectifs de plus en plus ambitieux, des indicateurs de performance et un plan d'action global sont établis à la fin de chaque année pour l'année à suivre

V. DISCUSSION ET ANALYSES

Pour mieux cerner cette partie de ce projet de mémoire, la discussion et l'analyse du système de gestion sera selon le fonctionnement de celui par rapport à la méthode PDCA (roue de Deming) et aux objectifs d'amélioration de la santé et sécurité au travail et de leur intégration dans la gestion global de INJELEC.

V.1 : Plan (Planification) :

En dépit de toutes les dispositions mise en place pour la mise en place du SGHSE, force est de constater les éléments suivants :

V.1.1 Etablissement des objectifs : Les objectif HSE ainsi que les indicateurs associés sont proposés à la Direction Générale par le responsable HSE, un programme est établi par la suite.

Ces objectif HSE sont établis sur la base :

- d'une consultation des partie intéressé (travailleurs, clients, autorités locale, actionnaires...)
- Des résultats de l'évaluation des risques
- De l'identification des exigences légales et règlementaires.

J'ai remarqué d'une part que les objectifs ne sont pas communiqués de la même façon à tous les niveaux de l'organisation, Les objectif ne sont diffusés qu'au personnel technique du siège Ratoma lors des Tools box meeting (réunion sécurité) alors qu'ils ne sont transmis aux bases provinces (Manéah, Boké, Mamou, Labé, Dabola, Kankan, Kissidougou, Siguiri, Nzérékoré) sous aucune forme. Cela signifie que ces bases ne seront pas impliquées dans l'atteinte des objectifs alors qu'elles constituent 40% du personnel total de l'entreprise.

D'autre part, de façon générale (pas seulement le objectif HSE) les objectifs de l'entreprise ne sont pas déployés au niveau de chaque département, ni au niveau des différents employés, pour une évaluation lors des entretiens annuels.

V.1.2 Structure et responsabilité

La structure organisationnelle d'INJELEC est transcrite dans un organigramme (voir fig.7, page 18) elle définit les différents niveaux hiérarchiques, le sens de circulation des instructions du sommet de la hiérarchie au plus bas niveau ou plus périphérique (les ouvriers) et dans le sens inverse la remonté de d'information mais aussi le feedback entre superviseur et supervisé.

En ce qui concerne le rôle et la responsabilité des différents acteurs de l'entreprise, les fiches de poste décrivant les missions et tâche de chacun sont élaborés mais elles ne contiennent les responsabilités en matière de HSE. Par contre, les procédures, mode opératoires, instruction de travail contiennent une description détaillée des rôles et responsabilité des personnes qui y sont impliquées. Il faut tout de même signaler que, ces procédures sont communiquées par le responsable HSE au personnel lors des Tools box meeting et autres formations. Par contre les rôles et responsabilités doivent aussi être communiqués au personnel extérieur à l'entreprise

(sous-traitant, fournisseur, visiteurs...).

V.2. DO (Mise en place du système)

Dans cette section, les discussions et analyse se porteront sur la façon dont les différents éléments du système seront mis en place conformément aux exigences de l'ISO 14001 et OHSAS 18001.

V.2.1 Formation, information et sensibilisation

V.2.1.1 : Formation

Les formations sont identifiées et inscrite dans le registre des formations du logiciel *Sistema Ambiente* (voir fig. 8 et 9 à page 24), l'exécution des formations ce fait soit à l'interne par le Responsable HSE, soit par des organismes externes agréé. Les formations à l'interne planifié au cours de l'année 2014 (voir tableau 3.) ont toutes été réalisées alors qu'une seule des 04 formations à réaliser par des organismes extérieurs a été exécutée. Ce pendant toutes ces quatre formations avaient été planifiés en accord avec les organismes formateurs; nous noterons que la non réalisation de ces formation est du à indisponibilité des ressources financières qui devait être alloué par la direction

OBJECTIFS HSSE 2014				
		Responsable de la formation	Cible Planifiée	Réalisée
2	Formation			
2.1	Conduite défensive	Assistance Technique Service (organisme de formation externe)	35%	0%
2.2	premier secours	Société Guinéenne de prestation (organisme de formation externe)	15%	0%
2.3	manutention et levage	Assistance Technique Service (organisme de formation externe)	20%	70%
2.4	manutention manuel	Responsable HSE	60%	60%
2.5	Utilisation des extincteurs	Responsable HSE	80%	80%
2.6	Soudure et travaux de chaudronnerie	Assistance Technique Service (organisme de formation externe)	50%	0%
2.7	Utilisation Entretien et stockage des équipements de protection individuelle	Responsable HSE	80%	80%

Tableau 3. Objectif de formation pour l'année 2014

V.2.1.2 Information et sensibilisation :

Les informations et sensibilisation sont le plus souvent fait pour la base de Ratoma lors des Tools box meeting, en ce qui concerne les bases (les agences à l'intérieure du pays) elle se passe par téléconférence entre le responsable HSE et les responsables de base qui ont par la suite la responsabilité de transmettre le message au employés de la base, aucun enregistre des information et sensibilisation fait par les responsables de base n'est conservés alors que le responsable HSE assure la traçabilité des informations et sensibilisation qu'il fait à travers des

fiches de présence au Tools box meeting.

V.2.2. Communication :

Les communications HSE de l'entreprise se font sur deux principaux axes, interne et à l'externe. Les communications internes avec le personnel se font dans les deux sens entrant et sortant comme suit :

V.2.2.1. Communication interne descendant : Dans le sens descendant, l'entreprise vers les Tableau 5. Statistique HSE d'INJELEC de juillet à décembre 2013 employés se passe principalement lors des réunions sécurité (Tools box meeting), les affichages sont aussi utilisés par endroit dans les ateliers pour passer les messages aux employés. Les communications sont plus axées sur le personnel technique que sur celui administratif. Par contre l'intranet n'est pas utilisé alors qu'il est l'un des moyens de communication les plus efficaces avec le personnel administratif.

V.2.2.2. Communication Interne ascendant : Dans le sens ascendant, les réunions sécurité sont le lieu de remonté des informations et de consultation des employés. Ce pendant d'autre moyen tels que les consultations du CHSCT, mise en place d'une boîte à idée, les sondages d'opinion sont des éléments à travers lesquels les avis du personnel peuvent être recueillis de façon efficace, malheureusement n'est pas le cas, les feedback sont fait de façon informelle.

V.2.3. Documentation et enregistrements

La maîtrise de la documentation est réalisée sous la supervision du responsable HSE, qui élabore ou vérifie tous les documents du système de management avant de les approuvés ou les faire approuver par la direction Générale. Les documentations sont élaborées en fonction de l'urgence opérationnelle. Un exemple particulièrement complexe a été l'élaboration d'un programme de gestion de flotte suite à un accident de la circulation causé par un employé d'INJELEC au volant d'un véhicule de l'entreprise.

Les enregistrements sont gérés par le responsable HSE qui les conserve dans les endroits classeurs prévu à cet effet; ils serviront de preuve lors des audits client (tels que Rio-Tinto, TOTAL Guinée, Orange Guinée). Les enregistrements seront détruits au moment venu par le Responsable HSE. Les enregistrements sont moins établis et conservés dans les autres bases province.

V.2.4. Maîtrise opérationnelle

V.2.4.1. Aspects environnementaux et des risques

A l'issu de l'évaluation des risques et aspects environnementaux significatif réalisés dans les premières phases de la mise en place du système de gestion HSE, des mesures ont été identifiés et mise en place pour le contrôle des risques.

Un état des éléments existants, permettant d'assurer que la tâche est réalisée correctement, c'est-à-dire, au sens SSE, que les activités sont réalisées de manière à prévenir ou limiter les conséquences réelles ou potentielles sur l'Homme et l'environnement, a été réalisé.

Nous remarquerons ici que de très grandes difficultés sont rencontrés dans l'acquisition des moyens nécessitant un financement; par contre, les procédures, et les modes opératoires sont élaborés pour s'assurer de la prise en compte des aspects environnementaux significatif et des risques pour la santé et sécurité; les instructions sont mis à disposition sous la supervision du responsable HSE et leur contenu fait l'objet de formation, information et sensibilisation des

personnes intéressées ; en plus les différents responsables de département, chefs de section, superviseurs et chef d'équipe sont souvent **responsables** de l'application effective du contenu de ces documents.

V.2.4.2. Maitrise opérationnel des fournisseurs et sous-traitant

Dans le cadre de la réalisation de ses activités, INJELEC achète des biens et des services à des organismes sur le marché local et aussi à l'international. Les exigences (voir IV.5. Entreprises Sous Contrat et Fournisseurs) définies dans ses procédures sont surtout appliquées par les fournisseurs internationaux qui sont déjà dans des zones où le respect de ses exigences leur est imposé. Les opérations avec les fournisseurs locaux soit des biens ou des services sont moins maîtrisées et il manque un suivi de l'application des exigences de l'entreprise.

Malgré qu'une procédure documentée existe, l'application de celle-ci reste un défi à relever, vu que cette procédure n'est pas communiquée aux différents fournisseurs de biens et services mais aussi veillé à leur application.

V.2.5. Situation d'urgence :

Après l'évaluation des risques et aspects environnementaux réalisé en début de mise en place du système de management HSE, à l'issue duquel un plan d'évacuation a été mis en place avec des consignes de sécurité pour des cas d'évacuation d'urgence. Une brève information est donnée sur le déroulement de l'évacuation des lieux de travail lors de l'induction générale (formation sur l'aspect HSE général de l'entreprise). Par contre les rôles et responsabilités des acteurs de cette évacuation en cas de situation d'urgence doivent être consignés dans un plan d'urgence ou seront :

- évalués les situations d'urgence potentielle,
- décrite les mesures à mettre en place pour réagir efficacement en cas d'occurrence de situations d'urgence
- identifié les moyens de maîtrise existant et le besoin en moyen supplémentaire
- Décrit l'organisation mise en place pour la gestion des situations

Après l'organisation à mettre en place (décrite dans le plan d'urgence), doit être testé afin de vérifier sa pertinence et son appréhension par tous les acteurs concernés.

V.3. Check (vérification du système)

V.3.1. Surveillance et mesure des performances :

Pour s'assurer du suivi de sa performance des indicateurs de performance sont mis en place et suivi par le Responsable HSE, ces indicateurs sont variés et concernent divers aspects du HSE (voir tableau 5. Indicateur de performance 2014). Actuellement les indicateurs de performance concernant l'accidentologie ne sont réellement suivis qu'au siège et les autres bases d'INJELEC, seuls les événements indésirables dont les conséquences sont supérieures à **01** selon la matrice des conséquences (Tableau 2 ; page 20),

OBJECTIFS HSSE 2014			
		Planifier	Réalisé
1	Accidentologie		
1.1	Nombre de cas d'accident mortel lié à la production	0	0
1.2	Nombre de cas d'accident avec arrêt de travail	0	1
1.3	Accident sans arrêt (cas de premier secours)	0	0
1.4	Accident de voiture	0	3

Mise en place d'un système de Management HSE dans une entreprise technico-commerciale

1.5	Dégât matériel/Perte de production	0	0
1.6	Incident environnemental	0	0
1.7	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail	0	3,08
2	Formation		
2.1	Conduite défensive	35%	0%
2.2	premier secours	15%	0%
2.3	manutention et levage		
2.4	manutention manuel		
2.5	Utilisation des extincteurs	20%	70%
2.6	Soudure et travaux de chaudronnerie	60%	60%
2.7	Utilisation Entretien et stockage des équipements de protection individuelle	10%	0%
3	Système de gestion HSE		
3.1	Mise en place du système	45%	65%
4	Autres		
4.1	Système de gestion de la flotte	35%	35%
4.2	Inspection périodique des équipements électriques et de levage	45%	0%

Tableau 4. Objectifs HSE d'INJELEC pour l'année 2014

V.3.2. Inspection et Audit :

Une procédure d'inspection est écrite mais reste à mettre en place et faire une formation de tous les acteurs pour une implication effective et une réussite de la dite activité.

Tout reste à faire au niveau des audits, aucun système d'audit formalisé n'est en place.

V.4. Act (amélioration du système)

V.4.1. Evènements indésirables, action corrective et préventive

Les activités d'INJELEC étaient caractérisées par un nombre élevé d'évènement indésirable (voir annexe 2 Typologie des évènements indésirables) pour avec un grand nombre d'accident de travail surtout pour les six (06) derniers mois de l'année 2013 date de début de

Year/année	Nombre de travailleur	heures travaillées	Cumul heures travaillées (annuel)	Nombre d'heure travaillé sans blessure avec arrêt de travail (number of hours without Lost time injuries)	accident avec arrêt de travail LTI	Nombre de jour avec arrêt de travail	Traitement médical	Travail restreint	Accident sans arrêt (cas de premier secours)	Accident de voiture	Incident environnemental	Dégât matériel/Perte de production	Presque accident	Decès
2013														
Juillet	105	21192	21192	7752	1	30	0	0	1	0	0	3	0	0
Août	109	27250	48442	22672	1	4	0	0	3	0	1	3	0	0
Septembre	121	30250	78692	24200	1	5	0	0	1	3	0	3	1	0
Octobre	121	30250	108942	30250	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0
Novembre	121	30250	139192	9680	1	20	0	0	0	1	0	0	0	0
Décembre	121	30250	169442	30250	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

Tableau 4. Statistique HSE d'INJELEC de juillet à décembre 2013

l'enregistrement des statistiques HSE à INJELEC (tableau 6 et annexe 4 pour les statistiques annuels de l'année 2014).

Au total, dix (10) accidents de travail ont été enregistrés dont quatre (04) avec arrêt et six (06). Ces accidents se retrouvent souvent liés à un des cinq grands risques susmentionnés.

Pour tous ces évènements indésirables, des enquêtes et analyse d'accident réalisés, avec l'implication des différents acteurs de l'entreprise (des collaborateurs de la victime au Directeur Général), cette implication se fait pendant les travaux de l'équipe d'enquête pour l'identification des causes de l'accident mais aussi par la proposition d'action corrective ou préventives pour éviter la réapparition de l'accident (modèle d'un rapport d'évènement indésirable en annexe 3). L'enquête pour l'identification des causes, mesures corrective et préventives est une chose, mais l'allocation des ressources pour leur mise en place est l'obstacle majeur que j'ai rencontré. Il fallait beaucoup de tact et de négociation pour l'obtention des ressources nécessaire à la mise en place du correctif surtout quand il s'agit de la mise à disposition de ces ressources qui nécessitent un déboursement financier. Ce qui cause un large dépassement des délais de mise en place des actions, cela peut aller jusqu'à la non mise en place de ces actions (cas rare).

V.4.2. Revue de direction :

Les revues de direction actuelle son tenue en début de chaque année entre Responsable HSE et le Directeur Général, au cours de la revue de direction le responsable HSE présente les statistique de l'année précédente et ses analyses des statistiques, par la suite il propose les nouveaux objectifs pour l'année suivantes qu'il discute avec le Directeur général avant approbation.

Nous constatons à ce niveau qu'il n'y a pas d'implication des autres acteurs de l'entreprise dans la revue de direction, choses qui risque d'amener les autres départements à ne pas s'impliquer efficacement dans la réalisation des objectifs qui ont résulté de cette revue de direction.

VI. CONCLUSIONS

La mise en place du système de gestion HSE est travail de longue haleine et qui exige beaucoup de méthodologie car sauter une étape constituer un frein à son bon fonctionnement étant donné que l'ensemble des éléments du système forme un bloc d'interdépendance. Surtout qu'au final c'est un support qui permet à la Direction de répondre aux exigences des parties prenantes, donc continuer à subsister dans un environnement de plus en plus concurrentiel à cause des échanges transfrontalières.

INJELEC depuis le début de la mise en place de son système de gestion HSE a connu une augmentation de ses performances tant sur le plan interne que externe, nous citerons entre autres:

- Diminution de l'accident de travail en passant de quatre accidents de travail avec arrêt pendant les 06 derniers mois de l'année 2013 à zéro (0) accident de travail avec arrêt en 2014,
- Une meilleure organisation du travail : les travaux sont planifiés, confiés à des personnes compétentes, habilitées si le travail l'exige (travaux de levage). Pour des activités qui ne sont réalisées au moyen d'une fois par mois dans le siège et pour tout travail à haut risque, une analyse des risques est réalisée et des mesures préventives mises en place
- Communication avec les employés s'est améliorée et la façon que les différents acteurs prennent en compte l'environnement et la sécurité dans leurs travaux de tous les jours (culture HSE)
- Consultation des travailleurs sur des sujets qui affectent leur sécurité et leur environnement de travail et motivation du personnel. meilleure implication du personnel.
- Amélioration des relations avec les clients, surtout ceux ayant des exigences en matière HSE (Rio-Tinto, SGP, Total...)
- Moyen de résoudre les problèmes avec les organismes environnementaux et l'inspection du travail sur l'applicabilité des exigences légales...

La mise en place de ce système de gestion d'INJELEC, bien que par endroit contient quelques imperfections comme détaillées dans la section précédente (chapitre V. : Analyse et discussion) a donné des résultats satisfaisants par endroit. Par ailleurs la communication du rôle et de la responsabilité de chacun des acteurs de l'entreprise est déterminant pour obtenir l'implication des différents acteurs de l'entreprise, INJELEC doit plus s'investir dans la communication des rôles et responsabilités de chacun cela en impliquant les ressources humaines pour une meilleure clarification des responsabilités en matière HSE de chacun, et une évaluation de l'accomplissement de ces responsabilités à travers les évaluations des performances, les inspections de routine ou formelles des lieux de travail, les audits...

Une priorité pour développer toutes les possibilités d'amélioration est clairement celle de créer et pratiquer un système efficace d'information. Le système informatif demande de rendre disponible rapidement dans l'intranet d'entreprise tous les renseignements qui servent aux

différentes fonctions pour une bonne réalisation des responsabilités.

Il y a peu d'efficacité à créer une procédure et l'insérer dans la formation, si après cette manière de travailler n'est pas connue suffisamment et discuté à tous les niveaux de l'entreprise à chaque fois que l'occasion se présente. Il est vrai que l'information inopinée vaut mieux que rien, on pourrait dire, mais il n'est pas apte à graver de façon durable l'information dans les comportements. Pour cela le système informatif doit être bien structuré et constamment mis à jour, être consultable rapidement sans difficulté pour y communiquer.

Par ailleurs, au début des travaux de ce mémoire dans l'entreprise INJELEC j'ai constaté que l'aspect sécurité et environnement se résumait à la personne du responsable HSE et à ses efforts pour l'atteinte des objectifs HSE, ce qui faisait que le système de management arrête de fonctionner quand il est absent. Ce pendant une consultation des employés pendant la fixation de ces objectifs ainsi que l'allocation des ressources nécessaire à la mise en place du système est fait de façon aléatoire.

L'amélioration d'un système de gestion même quand celui-ci est totalement déployé est une tâche ardue et qui demande un véritable engagement de la Direction et une implication de tous les acteurs de l'entreprise.

Dans le cas d'INJELEC, avant le déploiement du système aucune action n'était menée pour améliorer la sécurité sur les lieux de travail même après l'occurrence d'un évènement indésirable, seulement des actions immédiates et superficielles pour une correction rapide.

Au début de la mise en place du système, l'amélioration du système se faisait sur la base d'une approche réactive qui consiste à se baser sur la mesure des performances en sécurité par référence à des accidents de travail, des incidents et des problèmes de santé, les absentéisme, les dégâts matériels, les incidents environnements, les non-conformité décelé par les agents des organisme gouvernementaux ou même lors des audits réalisé par nos client.

Ce pendant actuellement en plus de l'approche réactive, par lequel on attend la survenue d'un problème pour s'améliorer ; INJELEC s'appuie sur des méthodes proactive (approche implémenté en fin d'année 2013) pour maintenir et améliorer. Au lieu d'attendre l'occurrence d'un évènement indésirable, des standards (procédure, inspection des lieux de travail, consultation des travailleurs) sont mis en place pour s'assurer que les risques sont éliminés ou réduit à un niveau acceptable. Le plus important c'est que cette approche proactive permet d'être constamment à la recherche de défaillance dans le système de gestion en place et les corrigés rapidement cela dans le but de l'amélioration des performances de l'entreprise.

Bibliographie

Ouvrages et articles

GILLET-G. F. (2006), *Bâtir un système intégré Qualité / Sécurité / Environnement. De la qualité au QSE*

Benoit P. (2010), *Le guide de la sécurité au travail ! – Les outils du responsable*

Jean-M.G. et Daniel C. (2009), *Le management de la Santé et de la Sécurité au Travail*
Maîtriser et mettre en œuvre OHSAS 18001

BSI, BS OHSAS 18001:2007 (2008): *Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail*, 3^{ème} tirage, février 2008, British Standards Institute, ISBN 978 0 580 594045

ISO, NF EN ISO 14001:2004 (2005) : *Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour son utilisation*, 1^{er} tirage, décembre 2004, AFNOR, ISSN 0335-3931

OIT, ILO-OSH 2001 (2002) : *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*, 1^{ère} édition, 2002

BARRIAT V-Anne, FTU (2003), *Systèmes de gestion environnementale et participation des travailleurs*, Guide pratique à destination des représentants des travailleurs

SISTEMA AMBIENTE (2012): *SA Cycle de production et cycle des déchets la solution informatique et gestionnaire* ; Déchet, ressource de Présentation

http://www.sistemaambiente.net/SA/FR/D%C3%A9chets_Ressources_Presentation_15_02_05.pdf

FENG .M.T. (2010): *Implementation of a QHSE management system*, mémoire de fin d'étude.

http://www.sistemaambiente.net/Tesi/Implementation_of_a_QHSE_management_system_FENG_Meng_Ting.pdf

Sites internet

<http://www.ineris.fr/guide-sse/index.htm> consulté le 12 février 2014

http://fr.wikipedia.org/wiki/Roue_de_Deming consulté le 29 décembre 2014

VII. ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Exemple d'une Analyse Sécurité des Tâches (Nettoyage de cuve à gasoil)

Annexe 2 : Typologie des évènements Indésirables

Annexe 3 : Rapport d'évènement Indésirable

Annexe 4 : Statistique Annuelle 2014

Annexe I : Analyse sécurité de la tâche

<i>Injelec</i>		ANALYSE SECURITE DE LA TACHE (AST)				QHSSE-PS-02			
						Date: 21/08/2013			
						Version: 01			
Description de la tâche		Date	Site	Equipement et outils à utiliser pour ce travail :					
Déplacement du GE de la Cour au local GE		01/10/14	Ville GAC(EGA) Tassoua	Transpalette, Barramine, tuyau.					
En cas d'urgence contacter:									
Prénom et Nom		Fonction	Téléphone		Equipement de protection individuelle :				
Sekou LENO		Resp QHSSE	621 22 24 38		Casque, Chaussure de sécurité, gant, Gilet.				
Cesar KOLIE		Directeur Technique							
Travaux à haut risque				Equipement de protection collective:					
<input type="checkbox"/> Travail en hauteur (hauteur > 1,80m)		<input type="checkbox"/> Travaux de toiture (inclinaison > 24°)		Balise.					
<input type="checkbox"/> Utilisation de substance chimique		<input type="checkbox"/> Espace confiné/Atmosphère explosif							
<input type="checkbox"/> Travaux électrique/soudure		<input type="checkbox"/> Travaux de levage/Manutention mécanique							
<input type="checkbox"/> Travaux à point chaud/à froid		<input type="checkbox"/> Travaux mécaniques							
Cette AST a été préparé par:									
N°	Nom	Fonction	Date	Signature	N°	Nom	Fonction	Date	Signature
1	Amaridou Djouma DIALLO	Chauffeur Manutention Resp. de Parc	01/10/14		5				
2	Sekou LENO	Resp QHSSE	01/10/14		6				
3	Louisa KEITA	Plombier	01/10/14		7				
4					8				
Directeur des opérations/Direction Technique									
Nom		Fonction		date		Signature			
Kouze Houbou Mathias				01/10/2014					
Cesar KOLIE		Directeur Technique							
NOTE: Le travail ne peut commencer qu'après cet AST soit revue et approuver (signé et daté) par le Resp QHSSE ou son représentant									
Nom		Fonction		Date		Signature			
Diallo M. Hassimiorou		QHSEC		01/10/2014					
Sekou LENO		Resp QHSSE		01/10/2014					

Mise en place d'un système de Management HSE dans une entreprise technico-commerciale

	Étape du travail (Décrire la tâche à réaliser)	Cet objet (Tout équipements, outils, comportement, condition de travail susceptible de causer des dommages)	Impact et danger (Dommages potentiels des dangers identifiés)	Mesure préventive (Action à entreprendre pour supprimer ou réduire les risques)	Responsabilité de l'act du responsable
1	Installation site et vérification des équipements et outils	- Transpalette - Barramine - Tuyau - Mauvaise posture lors du déchargement	- Blessure - Fracture - Trouble musculo-squelettique	- Balisage de la zone de travail et information du client au début de la tâche. - Prendre de bonne posture lors des manutentions. - Port de: casque, chaussure de sécurité, gant, gilet fluorescent	Amadou Jouma SA (Chef d'équ)
2	Positionnement du GE sur transpalette et déplacement	- GE - Transpalette - Barramine - Tuyau	- Ecrasement des doigts - Blessure - fracture - Endommagement du matériel et sol	- Suivre les instructions des chef d'équipe de manutention - communication entre les membres de l'équipe lors du travail (levement et transport) - Port de: casque, chaussure de sécurité, gant, gilet fluorescent	Amadou Jouma SA (Chef d'équ)
3	Retrait du site	- Transpalette - Barramine - Tuyau - Mauvaise posture lors des manutentions manuelles	- Blessure - Fracture - Trouble musculo-squelettique	- Prendre une bonne posture lors des manutentions manuelles - Port de casque, chaussure de sécurité, gant, gilet fluorescent.	Amadou Jouma SA (Chef d'équ)

Annexe II : Typologie des événements indésirables

II.1. Incident

Un incident est un événement ou une chaîne d'événements qui a causé et pourrait avoir causé tout ou une partie des conséquences suivantes : blessure, décès, dommage à l'environnement, perte matérielle. De ce fait, l'incident se divise en quatre groupes.

II.1.1. Accident

Un accident corporel est tout événement qui nuit à l'intégrité physique d'un être humain ou provoque un décès.

C'est un dommage physique causé à une personne à la suite d'un contact traumatisant entre son corps et un agent extérieur ou de l'exposition à des facteurs environnementaux associés au travail.

Un accident corporel se subdivise en cinq groupes.

A/ Premiers soins médicaux

Toute blessure très légère, faisant appel à un petit traitement ponctuel d'égratignures, coupures, brûlures mineures, qui ne nécessitent généralement pas l'intervention d'un médecin.

Ces soins et cette observation sont considérés comme des premiers soins même s'ils sont dispensés par un médecin ou du personnel médical agréé, (Voir des exemples de cas de premiers soins en annexe).

Après le traitement la personne concernée rejoint son poste de travail en général.

B/ Cas de traitement médical

Un cas de traitement médical est défini comme toute blessure qui donne lieu à des soins et à un suivi prodigué par un médecin, infirmier ou un auxiliaire médical. Il est plus grave qu'un cas de premier soin (Voir des exemples de cas de traitement médical en annexe).

C/ Cas de poste aménagé

Toute blessure d'origine professionnelle n'entraînant ni décès ni arrêt mais l'inaptitude médicale de la personne à accomplir par la suite son travail habituel dans son intégralité correspond à un cas de poste aménagé.

Cet aménagement peut consister en :

- Une affectation à un travail temporaire

- Un travail à temps partiel au poste habituel
- Un travail à plein temps mais réduit au poste habituel.

La personne est alors assignée à des « tâches allégées »

Lorsqu'aucun travail significatif n'est réalisé, la blessure est classée comme blessure avec arrêt de travail.

D/ Accident avec arrêt de travail

Un accident avec arrêt de travail est un accident entraînant une ou plusieurs blessures avec arrêt de travail, quelles qu'en soient les autres conséquences (environnementale, production.....etc.).

Il s'agit de blessures entraînant l'incapacité médicale d'une personne le (s) jour (s) suivant l'accident. Cela inclut les jours de repos, les jours de congés, les jours fériés ou les jours après cessation de travail.

Parmi les blessures avec arrêt, l'invalidité permanente est la perte permanente chez une personne d'une capacité normale. Une incapacité partielle comme la perte d'un œil ou une amputation implique des jours d'arrêt avant que l'employé ne reprenne son travail. Une incapacité empêchant l'employé de reprendre le même travail sera affecté de 365 jours d'arrêt.

Les accidents avec arrêt de travail n'incluent pas les accidents mortels.

E/ Accident mortel

Un accident de travail mortel est la mort d'une personne due à une blessure d'origine professionnelle. Aucun jour d'arrêt n'est associé à un décès.

Un décès différé qui se produit après l'accident est inclus s'il est le résultat direct de l'accident, tel que l'aggravement de l'état d'une personne, une complication médicale....

II.1.2. Dommage à l'environnement

Est considéré comme dommage à l'environnement tout incident ayant pour conséquence la pollution de l'air, de l'eau (à la surface ou souterraine) ou de la terre.

Est considéré aussi comme dommage à l'environnement tout dépassement des normes de rejets.

(Voir Ch.6 matrice de gravité pour la détermination du niveau de gravité)

II.2. Pertes matérielles/ Perte de production

Il s'agit de tout incident ayant pour conséquence la destruction d'une partie ou de la totalité d'un équipement ou la perte de production.

(Voir matrice de gravité)

II.3. Near miss incident / Presque incident

Il s'agit de tout événement (il s'est passé quelque chose) avec des conséquences mineures (humain, environnemental, matériel) mais dont des conséquences plus graves ont été évitées grâce aux circonstances. (Niveau de gravité potentielle égale ou supérieure à 2 dans au moins un des trois domaines des conséquences, voir matrice de gravité Page 9)

Tout événement d'un niveau de gravité réelle de 1 dans les quatre domaines de conséquences qui provoquent un cas de premiers soins, un cas de travail aménagé ou un cas de traitement médical est classé dans ces catégories respectives plutôt que comme un presque incident.

II.4. Anomalies

C'est toute acte ou situation ayant le potentiel de causer un incident (**il ne s'est rien passé**)

II.5. Maladies professionnelles

La maladie professionnelle est un état ou un trouble physique anormal lié au travail, autre qu'une blessure. Elle est causée principalement par l'exposition à certains facteurs environnementaux dans le cadre du travail. Elle comprend les cas de maladie ou de malaise aigus et chroniques provoqués après l'exposition à un facteur nuisible. Cette exposition peut être une inhalation, une absorption ou une ingestion, elle peut être aussi due à la manutention ou à l'ergonomie du poste de travail.

Annexe III : Exemple de Rapport d'évènements indésirables

<i>Injelec</i>	PROCEDURES GENERALES	QHSSE-PG-11
	LE REPORTING DES EVENEMENTS INDESIRABLES « REVEIL »	REV :0
		Date : 09 /07/13

REVEIL	Reference PR-OR-02-14
RAPPORT DES EVENEMENTS INDESIRABLES	Page 1/2

CE RAPPORT DOIT ETRE COMPLETE POUR TOUT EVENEMENT INDESIRABLE DEFINI DANS LA PROCEDURE D'INJELEC

1 A REMPLIR PAR LA PERSONNE CONCERNEE OU TEMOIN: DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Date: 25/07/14 Heure: 11h 20 Lieu: Poubelle (INJELEC Patoma)

DESCRIPTION : (travaux en cours, nombre et l'étendue des blessures ou impacts environnementaux, équipements endommagés, actions prises immédiatement)

lors des travaux de chargement du camion 41 en sachet de bennes à ordures, pendant que le chauffeur manipulait la grue et que nous redressions la benne à la main, la sangle s'est rompue et la benne m'a coincée contre les rebords de la benne du camion. Heureusement il y avait des collègues qui sont venus rapidement enlever la benne contre moi.

Nom: KEITANI Parly Titre: stagiaire Signature: *[Signature]* Date: 25/07/14

2 A REMPLIR PAR LE CE

* Faire des commentaires sur les causes de l'évènement, indiquer les actions immédiates et les commentaires

éviter à ne pas faire les levages des poubelles avec les élingues en tissu, seul les chaînes sont bonne pour ça.

les point de levage des bennes doivent être renforcé pour une meilleure résistance au poids de la benne chargée.

Amadou Njama Niallo
[Signature]

3 A REMPLIR PAR LE SC

* Recommandation d'actions correctives supplémentaires

Comme tout le monde est appelé à faire le levage, spécifier aux employés les différents types d'élingues adaptés à chaque type de travail que nous faisons à Injelec.

Fonction: Resp. Ateliers Nom: SIDIBE Signature: *[Signature]* Date: 29/7/14

4 A REMPLIR PAR HSE DU SITE

* Recommandation d'actions correctives supplémentaires

Les employé ne doivent en aucun cas être en dessous des charges. Les redressements ou reorientation des charge doivent se faire à l'aide de corde de reorientation. Les élingues textile ne doivent jamais être utilisées pour la manutention des bennes de poubelles.

Fonction: Resp. QHSSE Nom: SEKOU LENO Signature: *[Signature]* Date: 29/07/14

5 A REMPLIR PAR LE Resp. QHSSE

* Identification des Mesures préventives

N°	Responsable	Délais d'exécution	Clôturé le
<i>1 Mettre les élingues usées au rebut et la faire remplacer par des élingue en chaînes</i>	<u>SEKOU LENO</u>	<u>07/08/14</u>	
<i>2 Mettre à disposition des cordes pour la reorientation des charge en hauteur</i>	<u>SEKOU LENO</u>	<u>18/08/14</u>	

Fonction: Resp. QHSSE Nom: SEKOU LENO Signature: *[Signature]* Date: 29/07/14

6 A REMPLIR PAR LE DO/DT (Commentaires)

Nom: _____ Signature: _____ Date: _____

7 A REMPLIR PAR LE Directeur Général (Commentaires)

PRESENTE UN INCIDENT TOMEYANT DE LA NOT RELEXION et de l'absence de BON TRAVAIL de L'INTERESSE.

MISE UN TERMINE à ce STAGE

Nom: ML Signature: *[Signature]* Date: 29/07/14

Mise en place d'un système de Management HSE dans une entreprise technico-commerciale

jelec

PROCEDURES GENERALES	QHSSE-PG-11
LE REPORTING DES EVENEMENTS INDESIRABLES « REVEIL »	REV :0
	Date : 09 /07/13

REVEIL
RAPPORT DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Reference
DR-1R-02-14
Page 2/2

CE RAPPORT DOIT ETRE COMPLETE POUR TOUT EVENEMENT INDESIRABLE DEFINI DANS LA PROCEDURE D'INJELEC

8 FACTEURS ET CAUSES (HSE ou Représentant)

* Identifier les facteurs qui ont contribué à l'événement indésirable, cocher la case correspondante

PRATIQUES INADEQUATES

- Travail sans autorisation
- Travail effectué rapidement
- Equipement/outillage inapproprié
- Mauvaise utilisation d'équipement/outillage
- EPI inadéquat / Absent
- EPC inadéquat / Absent
- Chute d'objet
- Levage
- Geste et posture de travail inadéquate
- Non-respect des procédures /PT

AUTRES

FACTEURS HUMAIN

- Aptitude physique/physiologique
- Aptitude psychique
- Stress
- Manque de connaissance

AUTRES

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Barrière inadéquates / Absence
- Equipement / Outillage défectueux
- Equipement / Outillage inadéquat
- Accès dangereux
- Danger de feu / Explosion
- Espace non rangé
- Vapeur / Fumée / Poussière / Gaz
- Bruit
- Maintenance / Inspection mal faite
- Manque de communication

AUTRES

FACTEURS LIES A LA PREPARATION ET A L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Manque de communication et de coordination
- Leadership / Supervision
- Précaution insuffisante
- Procédure inadaptée

AUTRES

9 GRAVITE

* Cocher sur les causes pour indiquer le niveau de gravité réel (R) et potentiel (P)

Conséquence	Niveau	Dégâts Humain	P		R		Environnement	P		R		Matériel / Financier	P		R		Qualité/Commercial	P		R	
			P	R	P	R		P	R	P	R		P	R							
Négligeable	1	Pas de blessures avec arrêt / Impact Mineur (secondaire) sur le Personnel					Mineur / petit ou aucun					Perte matériel <2.000k Gnf ou Perte de production insignifiante					Produit non conforme < 2.000k Gnf ou Réclamation orale				
Moderé	2	Blessure avec arrêt unique sans incapacité/Aucun Impact sur Public					Modérés / limité Réponse de Durée Courte Déversement modéré dans les limites du site ou dans l'environnement immédiat					2.000k GNF<perte matériel <10.000k Gnf ou Perte de production<1 jour					2.000k GNF<Produit non conforme <10.000k Gnf ou Réclamation écrite et/ou le client réduit ses commandes				
Grave	3	Blessure avec arrêt unique avec incapacité ou blessures avec arrêt multiple avec impact limité sur le Public					Sérieux / significatif Pollution intermédiaire au voisinage du site					10.000k Gnf <perte matériel <50.000k Gnf ou 1 jour<perte de production<1 mois					10.000k Gnf<Produit non conforme <50.000k Gnf ou Perte client insignifiante				
Majeure		Décès ou blessures multiples avec arrêt et incapacités					Pollution majeure, s'étendant au-delà du site et de son voisinage					perte matériel >50.000k Gnf ou perte de production > 1 mois					Produit non conforme >50.000k Gnf ou Perte gros client et/ou dossier contentieux/tribunal				

3 CLASSIFICATION DE L'EVENEMENT

- Premier soin
- Cas de traitement médical
- Presque accident (Near miss)
- Blessure Avec arrêt de travail
- Décès
- Anomalie
- Dommage à l'environnement
- Perte de production/matériel
- Autres
- produit non-conforme/Réclamation client
- Plainte par rapport à une prestation

5 RENSEIGNEMENT PERSONNEL (A remplir si une personne est blessée ou est directement impliquée à l'événement)

A quel moment est survenu l'événement (sur les 12 heures de travail)

- Au début
- Au milieu
- A la fin
- Heure supplémentaire

Fonction Chauffeur camion Expérience 4 an Age Société (si sous traitant)

5 ARBRE DES CAUSES

* Nécessite de faire l'arbre des causes

- OUI NON

L'arbre des causes est nécessaire pour chaque événement indésirable qui a une gravité réelle ≥ 3 ou une gravité potentielle ≥ 4, ce travail doit être fait par une équipe nommée le Responsable QHSSE

Lu et approuvé par Responsable QHSE

Nom Sekou LENO

Signature [Signature]

Date 29/07/14